

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS POSE
LE PRINCIPE SELON LEQUEL
LES MIGRATIONS **DIALOGUE**
ORDONNEES **INTERNATIONAL** SONT
BENEFIQUES **SUR LA MIGRATION**
POUR LES MIGRANTS ET LA
SOCIETE L'OIM CONTRIBUE A
RELEVER LES DEFIS CROISSANTS
QUE POSE LA GESTION DES FLUX
MIGRATOIRES FAVORISE LA
COMPREHENSION **82^e SESSION** DES
QUESTIONS **DU CONSEIL** DE
MIGRATION **27-29 NOVEMBRE**
PROMET LE **2001** DEVELOPPE-
MENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
A TRAVERS LES MIGRATIONS
OEUVRE AU RESPECT DE LA
DIGNITE HUMAINE ET AU BIEN-
ETRE DES **MIGRANTS**



*Cinquantième anniversaire de
l'Organisation internationale
pour les migrations*

**DIALOGUE
INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION**

*Quatre-vingt-deuxième session
du Conseil
27-29 novembre 2001*

Le présent ouvrage est publié par le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) de l'Organisation internationale pour les migrations. Le PPRM a pour but de contribuer à une meilleure compréhension des migrations et de renforcer la capacité des gouvernements à les gérer de manière plus efficace et plus concertée.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des contributeurs et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Organisation internationale pour les migrations.

Rédacteur : Dr. Thomas Lothar Weiss

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire
17, route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
tél : + 41 22 717 91 11
fax : + 41 22 798 61 50
courriel : hq@iom.int
internet : <http://www.iom.int>

ISBN-92-9068-131-4

© 2002 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, ni par photocopie ou enregistrement ou autre moyen, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

DIALOGUE
INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION

TABLE

DES MATIERES

INTRODUCTION	9
REFLEXIONS SUR LE CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'OIM INTERVENTIONS MINISTERIELLES	13
S.E. Mme Ruth Metzler-Arnold – Conseillère fédérale, Chef du Département de Justice et de Police de la Confédération helvétique	15
S.E. M. Antoine Duquesne – Ministre de l'Intérieur du Royaume de Belgique	23
S.E. Mme María Eugenia Brizuela de Avila – Ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador	31
S.E. M. Abdullah Al Noman – Ministre du Travail et de l'Emploi de la République populaire du Bangladesh	39
S.E. M. Arturo D. Brion – Sous-Secrétaire au Travail et à l'Emploi de la République des Philippines	45

S.E. M. Essop G. Pahad – Ministre de la Présidence de la République de l’Afrique du Sud	51
LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI ^e SIECLE	61
PANEL D’EXPERTS	
M. Joseph Chamie – Directeur de la Division de la Population des Nations Unies, New York	63
M. Hamid Mamdouh – Directeur de la Division Commerce des Services de l’Organisation mondiale pour le Commerce, Genève	77
M. Ali Kazancigil – Directeur général adjoint pour les Sciences Sociales et Humaines, Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture, Paris	83
Mme Rosaline Frith – Directrice générale Intégration au Ministère de la Citoyenneté et de l’Immigration du Canada, Ottawa	93
COMMENTAIRE SUR LE PANEL D’EXPERTS	101
M. Manolo Abella – Chef de la Division des Migrations internationales de l’Organisation internationale du Travail, Genève	103
EXPOSE DU RAPPORTEUR SPECIAL DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L’HOMME DES MIGRANTS	109
Mme Gabriela Rodrigues Pizarro – Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l’homme des migrants auprès du Haut Commissariat aux droits de l’homme, Genève	111

CONCLUSION	119
ANNEXES	125
Résolution no.1055 (LXXXII) sur le rôle du Conseil en tant que forum de dialogue sur les politiques migratoires	127
Liste des Etats Membres et observateurs de l'OIM	129

INTRODUCTION

La quatre-vingt-deuxième session du Conseil de l'OIM, qui s'est tenue du 27 au 29 novembre 2001, a marqué un moment capital dans l'histoire de l'Organisation internationale pour les migrations. Elle fut singulière à plusieurs titres.

Tout d'abord, elle s'est déroulée au moment où l'Organisation célèbre le cinquantième anniversaire de sa création, offrant une rétrospective sur son œuvre au service des gouvernements et des migrants depuis 1951. Par ailleurs, elle a évoqué les événements tragiques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis qui ont entraîné un bouleversement des relations internationales et influé sur la donne migratoire. Elle a également entamé un dialogue résolument tourné vers l'avenir en marquant le début d'un processus visant à renforcer le rôle de l'Organisation en tant que forum de dialogue international sur les politiques migratoires et la gestion de la mobilité dans le monde et ce, en accord avec la Constitution de l'Organisation.

Si les migrations remontent à l'aube de l'humanité et ont contribué à la formation des civilisations, il aura fallu attendre l'époque contemporaine pour voir ce phénomène important figurer à l'ordre du jour politique des gouvernements. Depuis quelques années, le paysage migratoire mondial s'est profondément transformé. La diversification des flux et stocks migratoires est le maître mot des nouvelles dynamiques de mobilité.

Le nombre de personnes et de nationalités concernées, et directement impliquées dans la mobilité, ne cesse d'augmenter. A ce jour, plus aucune nation ne se trouve en dehors des circuits migratoires. Tous les Etats, qu'ils soient des Etats d'origine, de transit ou d'accueil de migrants – ou les trois à la fois – reconnaissent et apprécient l'apport des migrants au renforcement, à la diversité et à la richesse de leur tissu social, ainsi qu'à leur prospérité économique. D'autre part, la communauté internationale commence à prendre conscience du fait que la migration irrégulière peut constituer un facteur d'instabilité et d'insécurité. La mondialisation fait de la migration un phénomène plus complexe encore. Le défi qui est ainsi posé aux acteurs du système international est de tirer le plus grand profit des migrations et de réduire les risques potentiels qui les accompagnent.

L'ampleur de l'action à mener n'est pas à la portée individuelle des Etats. Menée dans le respect de la souveraineté des Etats, cette action impose une véritable coopération et une coordination à l'échelle planétaire. Celles-ci créent en effet des conditions nécessaires pour garantir que les migrations s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine. Forte de cette conviction, l'OIM a choisi de consacrer sa session du Conseil du cinquantième anniversaire au débat concernant les questions majeures de politique en matière de migration et a invité ses Etats Membres et observateurs et autres partenaires à réfléchir aux défis futurs que pose la gestion des flux migratoires pour la société civile et les gouvernements.

Principal organe directeur de l'Organisation internationale pour les migrations, le Conseil se réunit en session ordinaire annuelle à Genève à la fin de l'automne. Il rassemble les représentants des Etats Membres de l'Organisation, auxquels s'ajoutent en qualité d'observateurs des Etats non membres et des organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, pour « arrêter la politique de l'Organisation » (art. 6, § (a), de la Constitution de l'OIM).

Ainsi, la session d'anniversaire du Conseil de l'Organisation fut une occasion pour la communauté internationale de se livrer à une réflexion sur cinquante ans de gestion de la migration et

de se préparer à relever les nouveaux défis que pose la migration en ce début du XXI^e siècle.

Le présent ouvrage reproduit les textes des interventions ministérielles, émanant de ministres des Etats Membres de l'OIM, ainsi que les discussions menées par un panel d'experts, réunissant des spécialistes internationaux autour des challenges d'avenir liés à la migration.

Les interventions des ministres, symbolisant un échantillon représentatif des pays d'origine, de transit et d'accueil de migrants, ont dressé un bilan des cinq premières décennies d'activité de l'OIM. Elles ont également analysé une série de questions ayant trait à la gestion de la migration, telles que la coopération internationale, la migration de travail ou encore la contribution des diasporas au développement des pays d'origine.

Les thèmes évoqués par le panel d'experts ont porté plus particulièrement sur les relations réciproques qui existent entre la migration et la démographie, le commerce et la mondialisation, ainsi que la question de l'intégration des migrants. Un commentateur de l'Organisation internationale du Travail a dressé les conclusions des points de vue apportés par les experts. Invité d'honneur pour la séance de clôture, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants a complété les interventions des experts avec un exposé portant sur le rapport entre gestion migratoire et droits de l'homme des migrants.

En conclusion, l'ouvrage tire quelques leçons et recommandations formulées lors du débat de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil qui a accompagné les interventions ministérielles et le panel d'experts.

La résolution consacrant le rôle du Conseil en matière de dialogue politique – adoptée à l'unanimité par les Etats Membres de l'OIM – ainsi qu'une liste des Membres et observateurs de l'Organisation complètent l'ouvrage.

***REFLEXIONS SUR LE
CINQUANTIEME
ANNIVERSAIRE DE L'OIM***

***INTERVENTIONS
MINISTERIELLES***

***S.E. Mme Ruth Metzler-Arnold
Conseillère fédérale
Chef du Département de Justice
et Police
Confédération helvétique***

Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je félicite le Président, les Vice-Présidents et le Rapporteur de leur élection; je suis certaine que sous leur direction, nos débats seront fructueux. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue chaleureuse aux nouveaux Etats Membres.

Lancer « un dialogue international sur la migration » c'est ouvrir la fenêtre sur le paysage culturel, démographique et ethnique de demain.

C'est également l'opportunité de réfléchir aujourd'hui à ce paysage tout en cherchant les chemins qui y mèneront et en prévoyant les routes qui le traverseront.

Je désire profiter de l'occasion qui m'est donnée de contribuer à ouvrir cette fenêtre dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale pour les migrations.

Collaboration Suisse – OIM

Disposer en Suisse, plus précisément dans la Genève internationale et humanitaire, du siège d'une organisation comme l'OIM est une chance que nous savons apprécier.

Les quelque 12 millions de migrants, assistés par l'OIM depuis sa création, montrent bien l'extrême utilité de l'Organisation. Je saisis ici l'opportunité de remercier l'Organisation elle-même, ainsi que tous ses collaboratrices et collaborateurs pour la qualité du travail effectué.

La Suisse a eu l'occasion de collaborer avec l'OIM à plusieurs reprises dans le domaine du retour volontaire de personnes devant quitter notre territoire.

L'OIM a, dans ce cadre, toujours démontré toute son efficacité dans le soutien logistique, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de retour.

Sa compétence et son professionnalisme lors du retour, volontaire ou accompagné, dans leur pays d'origine, de quelque 40.000 Kosovars auxquels la Suisse avait assuré une protection, ont été exemplaires.

En plus du transport des personnes, l'OIM a assumé la délicate mission de gérer les arrivées et d'offrir une sécurité optimale, en collaboration avec la MINUK,* à des gens qui, souvent, craignaient d'être perdus à leur retour. Grâce à une logistique parfaite, un retour dans la dignité a pu être réalisé de manière efficace.

* Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (note du rédacteur)

Evolution du défi migratoire

Au cours des 50 ans de son existence, l'OIM a accompagné les grands événements migratoires. Pourtant, en un demi-siècle la question migratoire s'est développée, du microcosme régional, à des dimensions universelles. Aujourd'hui, ce sont de nouveaux défis que les Etats doivent relever.

La question migratoire est un problème complexe qu'il s'agit d'aborder sans passion, de manière interdisciplinaire et surtout dans une optique internationale. Certains Etats se sont longtemps refusés à se considérer comme des pays d'immigration. La réalité les a rattrapés.

En plus de cela, ils se retrouvent aujourd'hui confrontés à des questions démographiques, aux dysfonctionnements d'un marché du travail complexe, à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Certains pays doivent également faire face à l'évolution de la migration illégale. Ainsi, ils sont astreints à se battre sur plusieurs fronts.

D'un côté, ils sont en présence de la problématique du travail au noir qui échappe en grande partie au contrôle officiel, donc à toute gestion administrative. Celui-ci peut entraîner des effets pervers sur l'économie, mais également sur l'équilibre social.

D'un autre côté, ces Etats sont mis devant le fait que les migrants utilisent, de plus en plus, le biais de l'asile pour entrer dans un pays afin d'y chercher un meilleur avenir économique. Des solutions équitables doivent donc être trouvées sur ce plan également.

Parallèlement aux pays d'immigration, les pays d'émigration ont, eux aussi, des problèmes difficiles à résoudre. Ils doivent faire face à la question de la fuite des cerveaux, des fluctuations concernant les transferts de revenus des travailleurs émigrés, du retour volontaire et involontaire des citoyens vivant à l'étranger, en particulier en temps de crise économique. Ils sont également préoccupés par la situation des nationaux qui vivent dans

l'illégalité à l'étranger et qui sont privés de la jouissance des droits essentiels accordés aux étrangers.

Enfin, tous les Etats, d'immigration et d'émigration, sont confrontés à des constructions rhétoriques, très souvent négatives, sur la migration. Les événements du 11 septembre sont un bon exemple à ce titre. Il appartient aux Etats de ne pas adopter une attitude alarmiste. Par conséquent, il leur faut développer des approches qui reflètent la réalité et qui mettent en valeur aussi les effets positifs de la migration comme agent bénéfique du bien-être économique et social.

Ce n'est pas par hasard que toutes ces questions sont au cœur du débat mené actuellement en Suisse. Le pays que je représente est au centre de l'Europe, à la croisée des chemins migratoires - du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest. Partagée en régions linguistiques et culturelles, ouverte à l'autre, la Suisse, comme beaucoup d'autres Etats ici présents, a dû chercher le dialogue et gérer la différence.

De grands efforts ont été fournis ces dernières années dans l'intégration des étrangers et des réfugiés statutaires. Par des programmes spécifiques et généraux d'apprentissage des langues et de la culture des pays hôtes, nous sommes appelés à offrir aux personnes venant de tous les horizons une plus grande chance d'accès au marché du travail.

L'insertion professionnelle étant certainement le meilleur vecteur pour une intégration sociale et culturelle réussie. L'expérience nous a toutefois montré que la solution la meilleure dans les questions migratoires ne saurait être trouvée uniquement au plan national.

L'ouverture et la collaboration internationale sont tout aussi importantes. En effet, les champs de problèmes actuels appellent des réponses qui dépassent les frontières des Etats. Il n'est plus possible de réfléchir et d'agir seul sur certaines problématiques, comme par exemple :

- Comment gérer les flux migratoires provenant des pays de l'Est et du Sud dans la perspective des marchés du travail du Nord ?

Ou : - Quels quotas d'immigrés un Etat peut-il absorber pour répondre à une chute démographique sans risquer des problèmes sociaux ?

Ou encore : - Quels bénéfices les pays du Sud peuvent-ils tirer d'une migration mieux gérée et davantage contrôlée ?

Seule une politique cohérente, internationale, proche des réalités quotidiennes et des instruments à disposition peut aider à trouver de nouvelles voies vers une gestion adéquate, humaine et efficace de la migration prenant en compte les intérêts des pays d'origine, de transit et d'accueil.

Gestion efficace et collaboration en matière de migration

Certes, les solutions ne sont pas faciles à trouver, car les questions sont difficiles à cerner, à définir et à formuler. Des réflexions et des impulsions existent néanmoins.

Sur le plan régional et interrégional, voire global, des initiatives étatiques ou non-étatiques ont vu le jour. Ces projets travaillent à la création et à l'application de processus en matière de gestion efficace, humaine et performante des migrations.

J'en veux pour exemple le programme PPRM (Programme sur la Politique et la Recherche en matière migratoire) qui vient d'être mis sur pied au sein de l'OIM et qui travaille, entre autres, à l'établissement de processus consultatifs régionaux dans le domaine de la migration.

La Suisse a aussi apporté une contribution non négligeable à l'ouverture d'un nouveau dialogue dans le domaine migratoire. En lançant la « Berne Initiative » qui a regroupé, au cours de l'été de cette année, des représentants gouvernementaux des pays du Nord et du Sud, des ONG et des milieux de la recherche, la Suisse a créé une plate-forme de discussion au niveau international.

Le résultat s'est avéré encourageant. Malgré des divergences, les participants gouvernementaux et non-gouvernementaux sont arrivés à la conclusion suivante :

Une collaboration est nécessaire et doit viser la création, tout d'abord, d'un dialogue interétatique et ensuite favoriser l'établissement de lignes directrices dans le domaine migratoire, dans le respect de la souveraineté nationale et des normes internationales en la matière.

Le point de la situation pourra se faire en 2003, lors d'une seconde édition de la « Berne Initiative » qui se déroulera éventuellement dans un pays du Sud. L'objectif de la « Berne Initiative II » sera d'ébaucher des lignes directrices pour la gestion efficace des migrations.

D'autres domaines restent pourtant à explorer. J'aimerais en esquisser deux qui me paraissent importants, l'un touche les pays d'accueil, l'autre les pays d'origine :

La question des standards sociaux minimaux pour les migrants a été développée en grande partie par le biais des instruments internationaux de l'Organisation internationale du Travail et des législations internes. Ces standards sont le reflet de l'évolution et de la pression migratoire sur les pays concernés.

Une politique internationale cohérente dans ce domaine est indispensable. Des écarts trop importants entre les politiques des différents pays d'accueil pourraient avoir des conséquences migratoires importantes, en canalisant l'arrivée de migrants sur certains pays seulement.

Les stratégies d'aide au retour dans les pays d'origine et d'assistance à la réinsertion doivent, à mon avis, être développées dans une optique de coopération internationale afin d'éviter des voies parallèles et ainsi de mettre en péril des politiques positives de retour. Dans cette optique, l'implication des pays d'origine dans ce dialogue est une condition essentielle à la réussite de ces stratégies.

Rôle de l'OIM en tant que laboratoire pour la réflexion et l'action

J'en arrive ainsi tout naturellement à la définition du rôle que la Suisse désire voir assumé par l'OIM. Je vois dans l'OIM – pour reprendre une expression heureuse de M. Boutros Boutros-Ghali – un « laboratoire pour la réflexion et pour l'action ».

Un laboratoire pour la réflexion, tout d'abord : l'OIM est forte d'une expérience de 50 ans dans la logistique de la migration. Elle a connu toute l'évolution du domaine migratoire au plan universel sur un demi-siècle. Elle a ainsi la capacité d'allier passé, présent et avenir ou, en d'autres termes, expérience, synthèse et perspective.

En tant qu'organisation apolitique et intergouvernementale, elle constitue le lieu privilégié pour condenser toutes les impulsions provenant des milieux les plus divers et concernant les questions migratoires. L'OIM doit devenir un centre de référence et de spécialisation du domaine migratoire et prendre le rôle de la coordination du savoir qui fait encore défaut.

Un laboratoire pour l'action, ensuite : j'ai démontré tout au long de mon intervention que la question migratoire doit trouver des solutions générales, régionales ou interrégionales, cohérentes et à l'affût des changements.

Je souhaite que l'OIM se donne les moyens, avec le soutien des Etats Membres, de jouer un rôle de leader dans ce domaine et qu'elle soit en mesure de promouvoir auprès des Etats, sur la base de son expérience, une politique migratoire responsable et ouverte à de nouvelles solutions.

Je verrai ainsi avec confiance le paysage migratoire se dessiner pour l'avenir.

S.E. M. Antoine Duquesne
Ministre de l'Intérieur
Royaume de Belgique

Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir en ce jour anniversaire de l'OIM m'exprimer en qualité, pour quelques jours encore, de Président du Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne. La Belgique redeviendra alors un petit pays mais, je peux vous assurer que cela n'a pas que des inconvénients. Ne dit-on pas d'ailleurs « *small is beautiful* ».*

Mais avant de vous faire part de mon sentiment sur la politique commune européenne en matière d'immigration, j'aimerais avant tout remercier l'OIM pour l'excellence de son action dans un domaine aussi sensible que celui de la migration.

Je me félicite encore aujourd'hui de l'initiative du Gouvernement belge d'avoir organisé à Bruxelles, il y a de cela précisément 50 ans, une conférence internationale sur les migrations, initiative qui donna naissance à l'OIM. A l'époque

* En anglais dans l'intervention originale (note du rédacteur)

déjà, la Belgique a su jouer son rôle d'artisan du compromis en proposant d'accueillir à Bruxelles cette toute nouvelle organisation internationale.

Partenariat de la Belgique avec l'OIM*

Depuis sa création, l'OIM a été un partenaire constant et privilégié des gouvernements. Et dans un monde toujours plus global, où les moyens de communication font du globe un village planétaire, les phénomènes migratoires changent, s'accroissent et deviennent parfois difficilement contrôlables, comme viennent de le rappeler les tragiques événements du 11 septembre.

Depuis ma prise de fonction en tant que Ministre de l'Intérieur, une collaboration très étroite s'est développée avec l'OIM, et spécialement avec son bureau de Bruxelles. Je souhaite d'ailleurs rappeler que notre première conférence commune organisée par le Commissaire Vittorino, à la veille du Conseil européen de Tampere dans le cadre de la présidence finlandaise de l'Union, portait sur la traite des êtres humains et avait permis de tracer des lignes directrices en matière de lutte contre cette pratique et le crime organisé.

Mes collègues européens et moi-même sommes conscients qu'une plus grande collaboration est nécessaire entre les Etats pour maîtriser les flux migratoires. L'expérience accumulée au fil du temps par l'OIM en fait l'Organisation de référence et de conseil dans la gestion des migrations internationales et la mise en place de politiques liées à l'immigration.

Rôle de l'OIM en matière de gestion migratoire internationale

Les différentes initiatives mises en place par l'OIM dans ses domaines de prédilection que sont l'aide au retour volontaire, la

* Sous-titres insérés par le rédacteur

lutte contre la traite des êtres humains, les questions liées à la migration et la santé, les mouvements de populations, l'information de masse, la coopération technique en matière migratoire, l'aide humanitaire et la mise en place de partenariats avec les pays d'origine témoignent de la diversité des actions menées par cette Organisation dans le souci de prendre en compte tous les aspects des migrations internationales et de lutter pour la dignité des migrants en les aidant à mener une vie meilleure.

Je voudrais également souligner l'importance des bureaux régionaux de l'OIM qui ont su assurer le rôle essentiel de relais tant avec le bureau central à Genève qu'avec nos autres partenaires européens et transatlantiques. A cet égard, le bureau régional de Bruxelles représente un très bel exemple de cette intense collaboration. Bon nombre de projets de l'OIM ont été soutenus par mon département tant sur le plan national qu'europpéen et ce, dans la mesure où ils s'inscrivent dans la ligne politique menée par mon gouvernement.

Dimension européenne de la gestion migratoire

En ce qui concerne l'approche qui est faite en Europe de la migration, il faut savoir qu'il s'agit là d'une problématique certes sensible mais également essentielle tant pour l'ensemble des gouvernements que pour nos concitoyens.

L'intérêt porté à ce dossier par les 15 Ministres de l'Intérieur est d'autant plus important que les politiques d'immigration et d'asile ont été communautarisées depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam.

L'objectif du traité est ambitieux puisqu'il prévoit rien de moins que la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, et cela dans un délai de cinq ans.

Les objectifs de ce traité ont par ailleurs été réaffirmés lors de la réunion des Chefs d'Etat et de gouvernements lors du Sommet de Tampere en octobre 1999, prévoyant quatre domaines d'action privilégiés : un partenariat avec les pays d'origine, un régime

d'asile européen commun, un traitement équitable pour les ressortissants des pays tiers et une meilleure gestion des flux migratoires.

Ces textes ont donc permis de baliser l'action des Ministres chargés de la politique migratoire, plaçant ainsi le cœur de l'action législative et opérationnelle au sein des institutions européennes.

Mon interprétation de cette mission consiste à penser que l'action européenne dans ces domaines représente une plus-value pour nos Etats. Comme je l'ai à maintes reprises souligné, la dimension européenne pour le traitement de ces matières est la seule pertinente.

Par ailleurs, nous ne devons pas nous contenter d'une simple addition de 15 législations nationales. Il nous faut au contraire trouver le point d'équilibre entre les intérêts de chacun et nous mettre d'accord sur un socle minimum de règles communes.

Depuis le début de sa présidence, la Belgique a plaidé pour la mise en œuvre d'une gestion globale, équilibrée et transparente de l'immigration.

Réflexion européenne sur une politique migratoire globale et intégrée

Convaincue de la nécessité d'un débat politique ouvert sur l'immigration, la Belgique a organisé, en octobre, en collaboration avec la Commission européenne et le Parlement européen une conférence européenne sur les migrations, au cours de laquelle l'OIM d'ailleurs a pu s'exprimer.

Lors de cette rencontre, que je qualifierai de mondiale, puisqu'elle n'était pas exclusivement réservée aux Etats Membres de l'Union européenne mais ouverte à des pays d'origine également, nous avons pu développer un certain nombre d'idées et de réflexions dont je souhaite aujourd'hui vous faire part.

L'Europe est consciente que si elle veut assurer une gestion efficace de la migration, elle doit veiller à une meilleure

coordination des politiques dans des domaines aussi variés que la gestion des flux migratoires, de la coopération au développement, de la diplomatie préventive et de la politique d'intégration pour les migrants légalement installés.

Elle doit créer rapidement le cadre législatif nécessaire pour mener une telle politique, prévoyant des normes communes et suffisamment souples pour pouvoir s'adapter aux besoins changeants et parfois spécifiques des pays membres. Dans l'élaboration d'une telle politique, l'Europe ne peut toutefois pas, pour autant, perdre de vue les pays d'origine et les indispensables conditions de développement de ces pays.

Cela suppose dans le domaine de la gestion des flux migratoires, la mise en place de réglementations claires, précises, transparentes et accessibles. Une première catégorie de normes permettra ainsi par sa clarté de légitimer les mesures, y compris répressives, de contrôles des flux. A ce titre, la lutte contre la traite des êtres humains, forme moderne d'esclavage, réclame un dispositif de mesures étendu, efficace et déterminé.

Partenariat avec les pays d'origine

Autre composante essentielle de cette politique globale et intégrée, la coopération et le partenariat avec les pays d'origine. Une approche du phénomène migratoire qui prend appui sur le concept du partenariat permet la mise en place d'une relation entre partenaires égaux, qui négocient leurs engagements réciproques. Une politique qui établit ainsi de la manière la plus directe possible un lien entre coopération et collaboration en matière de gestion des flux migratoires devrait vraisemblablement profiter à tous.

A cet égard, je salue les efforts entrepris par l'OIM dans le cadre du programme de Migration pour le Développement en Afrique, le MIDA, et principalement son programme pour les Grands Lacs, où la Belgique a montré un soutien particulier et qui est un exemple d'initiative innovatrice donnant une image positive de la migration et profitant aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil.

La mise en place de ces nouveaux types de partenariats, tels qu'encadrés par l'Accord de Cotonou* et développés par l'OIM, permettra à chacun des acteurs, Etat d'origine, Etat de transit, Etat d'accueil et au migrant lui-même, de trouver des solutions à ses propres problèmes.

Diasporas et travailleurs migrants

S'agissant des Etats d'origine, il nous faut également examiner la problématique sous l'angle des ressources que les diasporas dans les pays d'accueil peuvent procurer aux pays d'origine. A l'occasion de la conférence sur l'immigration qui s'est tenue à Bruxelles, on a évoqué un transfert annuel de 25 milliards de dollars des diasporas ACP vers leurs pays d'origine, montant qui excède de loin celui de l'aide au développement.

Toujours dans cette optique, mais s'agissant des pays d'accueil ou de destination nous devons penser, avant de relancer le débat sur les nouvelles immigrations du travail, aux effets pervers d'une migration des personnes qualifiées. Il serait tout à fait irresponsable, pensons-nous, d'accepter ces personnes, sans concertation avec les pays d'origine. L'engagement, le cas échéant, de ces personnes doit se faire dans le cadre d'un partenariat en évitant de priver ces pays de cadres qualifiés dont ils ont grand besoin pour leur propre développement.

Pour les travailleurs migrants et les diasporas, il s'agira d'intervenir plus directement dans le développement de leur propre pays en y partageant avec leurs nationaux l'expérience acquise à l'étranger.

* Signé en 2000 à Cotonou, au Bénin, cet Accord de partenariat entre les pays de l'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique (ACP) et l'Union européenne prévoit l'inclusion de la question des migrations dans le cadre dudit partenariat (art. 13) (note du rédacteur)

Les politiques en matière migratoire – fruits d’une réflexion globale

Une place importante devrait également être réservée à une meilleure prise en compte des causes de la migration, à fortiori lorsque les déplacements sont involontaires. Pour ce faire, une politique énergique doit pouvoir être mise en place d’une part en matière de prévention des conflits, d’autre part en favorisant l’instauration d’un environnement social, politique et économique satisfaisant et pour tout dire, parce que je crois que c’est le bon mot, un environnement plus juste.

Parmi les intérêts à prendre en compte dans l’élaboration d’une politique communautaire, je fais régulièrement référence à ceux des ressortissants des pays tiers résidant parfois de longue date dans les Etats Membres de l’Union européenne. Les chances d’aboutir à une intégration réussie supposent dans des sociétés toujours plus diversifiées que le respect soit mutuel et réciproque. Les populations locales doivent accueillir cette richesse que constituent les différences culturelles véhiculées par les nouvelles communautés, et les populations immigrées doivent s’adapter sans remettre en cause les valeurs fondamentales qui constituent le socle de nos démocraties. C’est la compréhension réciproque et cela porte un nom : l’enrichissement par la tolérance.

Enfin, je terminerai par la politique de l’asile. Je tiens à réaffirmer que c’est la dignité de l’Europe d’accueillir ceux qui sont victimes de persécutions. Il ne peut y avoir d’exceptions à ce principe. Mais il est vrai que dans 90 pour cent des cas, la procédure est détournée de son objectif au détriment de ceux qui en ont réellement besoin.

D’autant que nos pays n’ont pas en ce domaine à rougir, ils déploient un maximum d’efforts pour accueillir un grand nombre de migrants dans le respect de nos engagements internationaux qui ne peuvent être mis ou remis en cause. Pour citer les chiffres de mon pays, nous avons accueilli en 2000, plus de 46.000 demandeurs d’asile.

Dans ce débat, on assiste aujourd’hui en Europe à un déplacement du centre de gravité. Le simple fait que tous les Etats

Membres de l'Union européenne aient accepté de participer à la conférence de Bruxelles sur les migrations et de débattre du sujet de la migration légale est le signe que l'Europe a voulu se débarrasser d'un préjugé aussi largement répandu qu'erroné. L'Europe n'est pas, et je vous le dis fermement, une Europe forteresse.

Mes collègues européens et moi-même, nous sommes certes préoccupés par l'immigration clandestine, il s'agit d'un problème grave contre lequel nous continuerons à lutter, mais nous avons démontré, je l'espère, qu'il ne s'agit pas là de notre seul défi, et que nous sommes partisans d'une réflexion plus globale sur le phénomène migratoire.

L'approche communautaire de la migration

En conclusion, je puis vous dire que l'approche régionale et européenne de la migration que nous voulons mettre en place à Quinze constitue un exercice indispensable et nécessaire. Il n'en reste pas moins difficile. En vue du sommet de Laeken des 14 et 15 décembre 2001, nous avons récemment procédé à une première évaluation des résultats engrangés dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

S'il est encourageant, le constat me porte à croire que de nombreux efforts seront encore nécessaires. Il est évident que nous avons pris la bonne direction mais il nous faut veiller à éviter les détours et autres embûches pour atteindre l'objectif dans les plus brefs délais.

Il y va de notre crédibilité et de la confiance que nous accordent nos concitoyens dans un domaine où le repli sur soi doit être battu en brèche par une politique d'ouverture responsable et tolérante.

Je vous remercie de votre attention.

***S.E. Mme María Eugenia Brizuela
de Avila
Ministre des Affaires étrangères
République d'El Salvador***

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais en tout premier lieu remercier l'Organisation internationale pour les migrations, et plus particulièrement son Directeur général, M. Brunson McKinley, de m'avoir conviée à cet espace de dialogue et de réflexion – les bases de l'harmonie entre les peuples – et de donner ainsi l'occasion d'échanger des impressions avec des orateurs de marque du monde entier.

Cette manifestation, qui met à l'honneur le partage de l'expérience et la coopération internationale en matière de migration, est à mon sens un bon exemple de l'action menée par l'OIM pendant ces 50 ans que nous célébrons aujourd'hui. Ce demi-siècle a vu la construction d'une organisation solide, qui comptait 86 Etats Membres à l'ouverture du présent Conseil – ils devraient être 91* à la clôture de nos débats, ainsi que 40 Etats

* On trouvera en annexe à ce document une liste des Etats Membres et des observateurs de l'OIM (note du rédacteur)

observateurs et de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur; autant de preuves du très haut crédit dont jouit l'Organisation et de son universalisation.

Migrations et développement économique*

A l'heure où la mondialisation réduit les distances entre les pays et abolit les frontières économiques, l'action de l'OIM revêt une importance particulière en ce sens qu'elle favorise la compréhension des flux migratoires et de leurs incidences sur le développement des pays d'origine et de destination. L'Organisation constitue une sorte de marché de la coopération où se rencontrent tous les acteurs de la problématique migratoire.

Il ne fait aucun doute que nous devons encore approfondir notre compréhension du phénomène migratoire. S'agissant de la migration et du développement économique, on trouve dans la littérature deux perspectives contradictoires : d'un côté, celle de la nouvelle économie de la migration de main-d'œuvre, qui considère que les familles prennent la décision d'émigrer dans le but d'améliorer leurs revenus et que les rapatriements de fonds alimentent une sorte de mécanisme de développement; de l'autre, celle de l'appauvrissement des pays d'origine qui voient leur capital social décroître, et avec lui leurs perspectives de développement. Comme le dit le professeur Taylor,** la vérité doit se situer quelque part entre ces deux extrêmes.

Les migrations internationales de grande ampleur exercent un impact macro-économique immédiat à travers les rapatriements de fonds. Ceux-ci équivalaient, d'après des chiffres de 1994, aux exportations de marchandises de la République

* Sous-titres insérés par le rédacteur

** Taylor J. E., 1999, "The new economics of labour migration and the role of remittances in the migration process", *International Migration* 37(1): 63-88

dominicaine, ou à 75 pour cent de celles d'El Salvador, de l'Égypte et de la Jordanie, à 50 pour cent de celles du Yémen et de la Grèce, à 25 pour cent de celles du Bangladesh, des Philippines et du Pakistan, à 14 pour cent de celles de la Turquie et à 12 pour cent de celles du Mexique.

Lorsqu'une personne décide d'émigrer, elle n'est pas motivée uniquement par les aspirations et les craintes qui la poussent à quitter sa patrie; la volonté de mettre à profit toutes ses capacités pour assurer de meilleures conditions d'existence aux membres de sa famille entre aussi en ligne de compte; d'où l'importance, dans la compréhension de ce phénomène, de la paire que forment migration et développement.

Réalité migratoire et rapatriements de fonds internationaux dans le contexte d'El Salvador

Au Salvador, la compréhension des mécanismes de la migration est essentielle pour comprendre la réalité du pays, d'autant que l'émigration y est un phénomène qui se perpétue depuis de nombreuses années et que près de 25 pour cent de la population résident hors des frontières nationales.

Afin de les transformer en véritables acteurs du développement national, le renforcement des liens avec les nationaux à l'étranger figure parmi les priorités inscrites dans le plan de gouvernement de notre Président, M. Francisco Flores.

C'est ainsi en tant que Gouvernement que nous mettons en œuvre diverses initiatives visant à faciliter l'insertion de nos émigrés dans les pays de destination dans lesquels ils ont choisi de vivre, en veillant au respect de leurs droits individuels tant pendant la migration elle-même qu'à leur arrivée dans leur société d'adoption.

Le Gouvernement salvadorien prend également des mesures destinées à faciliter l'investissement et le commerce au Salvador, afin de favoriser la création d'un axe de développement mettant à profit les fonds rapatriés par les émigrés.

Ces fonds que les Salvadoriens envoient à leurs familles sont une des données fondamentales qui expliquent l'incidence de la migration sur le développement national. Ils représentent aujourd'hui 13 pour cent du produit intérieur brut et constituent, avec l'industrie de la *maquila*,* la plus grande source de devises du pays.

En outre, nous devons tenir compte du fait que les rapatriements de fonds ont un effet multiplicateur sur l'économie. Ils profitent non seulement aux familles qui les reçoivent directement, mais sont souvent utilisés aussi à des fins éducatives, et constituent donc, même s'ils ne sont pas répertoriés comme tel, un investissement en capital humain.

Depuis la signature des accords de paix en 1992, le volume des rapatriements de fonds a augmenté de façon constante, favorisant le redémarrage de l'économie dans la difficile période de l'après-guerre. A l'heure actuelle, les fonds rapatriés s'élèvent pour l'année 2001 à un total de 1,2 milliards de dollars.

Mon pays a subi cette année deux séismes, et les fonds et l'aide envoyés par nos compatriotes sous forme de vivres et d'articles de première nécessité ont représenté un soutien vital pour surmonter les conséquences de ces catastrophes. Toutefois, les tremblements de terre ont aussi eu pour effet d'inciter des familles établies dans les zones les plus touchées à rejoindre à l'étranger l'un des leurs déjà émigré, accélérant ainsi le processus de regroupement familial.

Rôle de la diaspora salvadorienne

Il existe d'innombrables exemples du soutien apporté par les Salvadoriens exilés qui, à titre individuel ou regroupés au sein d'associations privées, entreprennent des actions concrètes de collecte de fonds et d'autres biens en vue de reconstruire et/ou de contribuer au développement de leur pays d'origine.

* Industrie de textiles destinés à l'exportation (note du rédacteur)

Ainsi, outre l'aide fournie à titre personnel par des parents, de nombreuses communautés locales parmi celles qui comptent beaucoup d'émigrés ont, grâce aux rapatriements de fonds, pu financer la construction d'écoles, de centres de santé, d'églises, de routes, d'installations sportives, ainsi que l'achat de médicaments, d'ambulances, de matériel éducatif et d'autres facteurs de production.

Un autre aspect de la question est la contribution qu'apportent les migrants à la société qui les accueille. Notre Gouvernement encourage les pays amis à reconnaître l'apport des Salvadoriens à leur société. L'OIM a joué un rôle essentiel à cet égard dans les années 80 en mettant en œuvre plusieurs programmes visant à favoriser des migrations ordonnées et sûres vers des pays tels que le Canada et les Etats-Unis.

Leur volonté légitime d'accéder à de meilleures conditions d'existence incite les migrants à travailler avec acharnement pour surmonter les obstacles et les difficultés auxquels les confrontent une réalité et une culture différentes des leurs. Ils s'efforcent de s'intégrer sur le marché du travail, offrant leurs capacités et leurs connaissances, s'adaptant à de nouveaux procédés et à de nouvelles règles de conduite.

Ainsi les migrants acquièrent-ils une plus grande valeur ajoutée – pour employer un terme économique – en apprenant une nouvelle langue et de nouvelles coutumes, en adaptant leur quotidien aux conditions propres à la société d'accueil, en s'impliquant dans la vie de la communauté et en participant au maintien de son style de vie.

Des études, comme celle qui a récemment été conduite par l'Université de Californie à Los Angeles* (UCLA) dans la région, confirment la contribution des migrants à leur société d'accueil.

* Hayes-Bautista D. E. et al., *Salvadoran-Americans: a profile*. Center for the Study of Latino Health, Culture Division of General Internal Medicine, Health Services Research Department of Medicine, University of California in Los Angeles

L'étude de l'UCLA a par exemple révélé que si les hommes originaires d'Amérique latine ont toujours été le groupe le plus actif du marché du travail aux Etats-Unis, ce sont les Américains d'origine salvadorienne qui sont le sous-groupe le plus actif de la population latino-américaine.

Par ailleurs, l'émigré, par les liens qu'il continue d'entretenir avec la famille qu'il a laissée derrière lui, transmet à son tour la culture dans laquelle il évolue désormais. Mon pays n'est pas exempt de cette « transculturalisation » passive, qui malheureusement n'a pas que des effets positifs. Ainsi par exemple, Los Angeles abritant près d'un million de Salvadoriens, les gangs qui s'y affrontent sont aujourd'hui implantés aussi dans notre pays.

La réalité nous a amenés à mettre sur pied un fonds social d'urgence pour le retour des migrants salvadoriens au Mexique et au Guatemala en vue de financer le rapatriement de ceux qui sont décédés ou qui ont contracté une maladie grave ou ont été gravement blessés dans leur tentative d'atteindre les Etats-Unis. Dans le même esprit, le programme « Bienvenue à la maison » facilite le retour et la réinsertion dans la société salvadorienne des migrants expulsés.

Avec les années, nous avons constaté que de nombreux pays d'accueil ont non seulement mis au point des procédures devant faciliter l'intégration des migrants, mais ont aussi reconnu leur contribution économique et sociale.

Paradoxalement, pourtant, de grandes souffrances sont occasionnées un peu partout dans le monde par l'intolérance et le manque de solidarité, des phénomènes qui pourraient encore s'aggraver à la suite des événements du 11 septembre.

Association entre OIM et El Salvador

Voilà un demi-siècle que l'OIM existe. Toutes ces années ne doivent pas peser sur nous, mais au contraire nous inciter à poursuivre notre route, forts de notre somme d'expériences et conscients de la tâche qu'il reste à accomplir.

Il faut maintenir les efforts pour que soient sanctionnés ceux qui pratiquent la traite d'êtres humains, abusant de la vulnérabilité d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont simplement en quête d'un avenir meilleur. Nous devons nous efforcer de conclure des traités et des accords garantissant la reconnaissance et la protection des droits de l'homme des migrants, et prévoir des structures à l'intention des migrants expulsés.

Le Salvador a déjà légiféré afin de sanctionner les trafiquants de migrants et nous poursuivons notre collaboration avec l'OIM dans des domaines tels que la législation relative aux migrations et les politiques migratoires.

Nous devons également poursuivre nos efforts de développement pour que nos nationaux trouvent à l'intérieur de leur pays les conditions nécessaires à la réalisation de leurs rêves. Nous plaçons de grands espoirs dans le lancement d'un nouveau cycle de négociations de l'OMC, qui devrait appuyer notre politique de lutte contre la pauvreté, laquelle repose sur la création d'emplois stables en plus grand nombre.

Je souhaiterais conclure cette intervention en exprimant ma reconnaissance et ma plus profonde gratitude à l'OIM pour le soutien sans faille accordé au Salvador, tant dans la poursuite de notre objectif prioritaire consistant à prêter aide et assistance à nos nationaux émigrés que dans des actions concrètes de reconstruction à la suite des tremblements de terre.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour m'associer, au nom du peuple et du Gouvernement de la République d'El Salvador, au juste hommage rendu aujourd'hui à l'OIM pour les efforts considérables qu'elle a consacrés tout au long de ce demi-siècle à la construction d'un monde plus tolérant, dans lequel les pays d'origine, de transit et de destination des migrants vivraient en bonne intelligence, en veillant au respect de la dignité humaine et au bien-être de tous les migrants.

Merci de votre attention.

S.E. M. Abdullah Al Noman
Ministre du Travail et de l'Emploi
République populaire du
Bangladesh

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je me souviens en ce moment même de l'époque où les dévastations et les souffrances indicibles causées par la Seconde guerre mondiale ont abouti à la création du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) chargé des questions relatives aux migrations. Après des débuts modestes, l'OIM est devenue une Organisation à vocation mondiale et elle s'occupe aujourd'hui de tous les aspects de la migration. Elle est source d'espoir pour les millions de migrants qui s'efforcent de changer de vie. Je félicite M. McKinley, Directeur général, et son équipe, d'avoir fait de l'OIM l'Organisation que nous connaissons aujourd'hui.

Les migrations sont une constante de la civilisation et de l'histoire de l'humanité, et concernent aussi bien les sociétés et les Etats en plein essor que ceux qui sont en déclin. L'économie et les sociétés des pays d'origine et d'accueil bénéficient des

mouvements de main-d'œuvre et de populations. L'histoire nous donne nombre d'exemples de pays qui ont tiré le plus grand parti des immigrants et de leur intégration.

L'antipathie et l'intolérance à l'égard des migrants ne datent pas d'hier, et c'est seulement la portée et l'intensité du phénomène qui ont pris des proportions inquiétantes. De plus, malgré notre ferme attachement au libre échange et à la libre circulation des moyens de production, la main-d'œuvre est soumise à de sérieuses restrictions. Partout où une économie est contrainte d'accepter des étrangers, essentiellement du fait de graves pénuries de main-d'œuvre, les travailleurs migrants sont rarement traités de façon juste et équitable.

Les migrations et les nombreux défis qu'elles lancent*

Je vais tenter d'énumérer certains des principaux défis que lancent aujourd'hui les migrations :

- la difficulté à comprendre les raisons, les motifs et la complexité de la problématique asile/migration et des flux migratoires mixtes dans le contexte de la mondialisation ;
- le fait de voir dans les migrants et les travailleurs migrants une menace pour le tissu socioculturel ;
- la recherche des solutions aux problèmes de gestion des migrations sous la forme de contrôles, notamment aux frontières, au risque de négliger les aspects économiques, sociaux et humains de ces problèmes ;
- l'incapacité à assurer à la main-d'œuvre une mobilité accrue comparable à celle des marchandises et des capitaux ;
- l'absence, entre les pays d'origine, de transit et d'accueil, d'un dialogue véritable qui faciliterait les migrations.

Il existe d'autres idées fausses au sujet des grandes questions que soulèvent les migrations. Ainsi, plus de la moitié des migrants de la planète vivent dans le monde en développement, mais l'on

* Sous-titres insérés par le rédacteur

présente les migrations comme un phénomène Nord-Sud. Non seulement les migrants aident à atténuer les pénuries de main-d'œuvre, mais en outre, les pays d'accueil sont dispensés d'énormes investissements dans le capital humain. Ils ne doivent pas attendre des années pour disposer de spécialistes ayant les compétences et le savoir-faire dont ils ont besoin. Pourtant, si l'on accepte des migrants et des travailleurs migrants dans les pays du Nord, on peut donner l'impression de faire une faveur à leurs pays d'origine.

Du fait de ces idées fausses, les migrants et travailleurs migrants se trouvent souvent dans des situations difficiles dans les pays de transit et d'accueil. Ces difficultés sont généralement les suivantes :

- les migrants sont exposés à une détention pendant leur transit, ainsi qu'à une arrestation et une détention arbitraires à leur arrivée à destination ;
- ils reçoivent des rémunérations inférieures aux barèmes en vigueur dans le pays d'accueil et sont soumis à d'autres traitements discriminatoires et dégradants ;
- ils peuvent être emprisonnés ou condamnés au travail forcé s'ils ne s'acquittent pas d'obligations contractuelles ;
- leurs papiers d'identité leur sont confisqués ou sont détruits ;
- ils ont des difficultés à rapatrier leurs gains et leur épargne.

De tels traitements sont courants dans le cas des travailleurs migrants sans papiers ainsi que des personnes introduites clandestinement ou victimes de traite.

Que nous, pays d'origine, le voulions ou non, la vérité est que nous créons des facteurs qui poussent nos populations à partir. Nos taux de chômage, nos crises à répétition et nos économies chancelantes sont autant de causes d'émigration. Naturellement, nous bénéficions des envois de fonds de la diaspora et lorsque nos émigrés sont de retour, ils rapportent avec eux une expérience, des compétences et un savoir-faire précieux.

Pour mon pays, le Bangladesh, les envois de fonds des expatriés sont la deuxième source de rentrées de devises et

correspondent à environ un tiers de nos recettes d'exportation. De plus, le coût d'un cinquième des importations de mon pays est couvert par ces envois de fonds. Près de trois millions de Bangladais travaillent à l'étranger et en 2000, ils ont envoyé environ 2 milliards de dollars. Leur contribution à nos efforts pour lutter contre la pauvreté et développer notre économie est donc indiscutable. Nos travailleurs expatriés ont également acquis une solide réputation pour leur conscience professionnelle et leur ardeur au travail. Il nous incombe donc de promouvoir des migrations harmonieuses, en collaboration avec les autres parties concernées.

Importance du dialogue régional et rôle effectif de l'OIM

Il s'agit de savoir comment nous pouvons créer avec le maximum d'efficacité des partenariats propres à faciliter les migrations. Faute de bien comprendre les enjeux, nous sommes souvent dans l'incapacité d'élaborer des politiques cohérentes. Les organisations internationales et intergouvernementales comme l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement ont un rôle important à jouer pour créer des partenariats efficaces. La difficulté consiste à négocier des accords satisfaisants sur la migration de main-d'œuvre et à réduire l'incidence des migrations irrégulières. Un dialogue aux niveaux infra-régionaux est indispensable pour faire face à ces problèmes. En Asie, le Processus de Manille, les Consultations Asie-Pacifique et la Déclaration de Bangkok ont ouvert la voie à une coopération visant à maîtriser les migrations irrégulières et la traite. Un dialogue est maintenant prêt à s'engager avec les pays d'accueil.

L'ouverture de ce dialogue international sur les migrations démontre clairement l'engagement de l'OIM. Elle peut aider les pays d'origine à négocier de meilleurs accords avec les pays de destination, faciliter l'évolution des mécanismes régionaux visant à défendre les intérêts des travailleurs migrants et à tirer parti de la main-d'œuvre expatriée. Nous nous félicitons sincèrement des initiatives récentes de l'OIM telles que les Migrations pour le

développement dans le cadre du Programme Afrique et la création prévue du Service des migrations de main-d'œuvre, en plus du Fonds de réponse rapide pour les transports existant déjà. On peut citer également un grand nombre de mesures positives concernant notamment les bilans de santé des anciens combattants, la prévention du VIH/SIDA chez les travailleurs migrants, les cours de formation aux responsables de la lutte contre la traite, la gestion des envois de fonds régionaux, les projets pilotes sur l'assistance aux victimes de la traite, etc.

L'OIM peut escompter de nombreux éloges et devenir un lieu de dialogue mondial si elle accorde le même rang de priorité à l'émigration qu'à l'évacuation, au transfert et au retour des migrants. Le dialogue sur les migrations constitue un aspect important de son mandat et nous souhaitons la voir jouer un rôle plus actif dans ce domaine.

La réunion ministérielle de Doha de l'Organisation mondiale du Commerce a ouvert la voie à un débat sur le commerce des services, en particulier sur la circulation des personnes physiques. Bien que des progrès soient accomplis dans le cas du mouvement des cadres hautement qualifiés et des prestataires de services généraux, il ne faut pas oublier les travailleurs non et semi-qualifiés. En tant qu'organisation phare en matière de migrations, l'OIM a une occasion unique de contribuer au processus aboutissant à la mise en place d'un système garantissant la circulation des travailleurs à l'échelon mondial.

Je vous remercie.

S.E. M. Arturo D. Brion
Sous-Secrétaire au Travail
et à l'Emploi
République des Philippines

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à transmettre les félicitations de mon gouvernement à l'Organisation internationale pour les migrations à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa création. Permettez-moi de remercier l'OIM d'offrir aux Philippines cette occasion de partager avec vous notre point de vue et notre expérience en ce qui concerne l'importance de la migration de main-d'œuvre pour le développement d'un pays comme le mien, dont beaucoup d'habitants vont travailler à l'étranger.

***Migrations de main-d'œuvre et développement des
pays d'origine***

Nous avons lancé en 1974 notre programme d'emploi à l'étranger comme un palliatif face au problème que constituait

notre taux de chômage élevé, et comme une mesure économique destinée à assurer des rentrées de devises pour alléger le poids de notre dette extérieure et atténuer le déficit croissant de notre balance des paiements. Vingt-sept ans plus tard, notre programme d'emploi à l'étranger répond toujours aux mêmes fins mais nous ne le considérons plus comme un palliatif.

Sachant combien l'emploi à l'étranger a contribué à notre développement au fil des ans, nous nous employons à présent à gérer efficacement le programme et à en tirer le meilleur parti, au lieu de prendre des mesures à court terme d'une année sur l'autre. Nous n'en sommes cependant pas encore au point de faire de ce programme un élément permanent sur lequel reposeraient nos plans économiques et qui déterminerait nos programmes de mise en valeur des ressources humaines.

Notre expérience en tant que pays exportateur de main-d'œuvre nous apprend que l'emploi à l'étranger a eu un effet positif sur notre développement et ce, sur le plan économique, social et politique.

Effets des migrations de main-d'œuvre sur l'emploi

Les Philippines sont un pays dont l'économie n'est malheureusement pas en mesure de créer autant d'emplois que le nécessiterait le taux d'augmentation de la population active. A ce jour, quelque 7 millions de Philippins vivent et travaillent à l'étranger, sur une population totale d'environ 78 millions d'habitants. Chaque jour, environ 2.300 travailleurs s'expatrient. Aucun secteur de l'économie ne peut créer d'emplois au même rythme. C'est ainsi qu'en 1998, plus de 800.000 travailleurs se sont expatriés, alors que moins de 200.000 emplois seulement étaient créés sur le marché du travail local. L'an dernier, à nouveau, 800.000 travailleurs se sont expatriés alors que le marché intérieur a perdu près de 300.000 emplois. Ainsi, sans l'emploi à l'étranger, le taux de chômage aurait été bien pire car il aurait atteint environ 14 pour cent alors qu'il a été officiellement de 11 pour cent.

Effet sur l'économie

L'effet économique le plus sensible de l'emploi à l'étranger tient aux rentrées de devises qui ont aidé à soutenir notre économie. Les transferts de dollars, qui n'atteignaient que 100 millions en 1975, sont passés à 1,5 milliards en 1991 et à près de 7 milliards en 2000.

A la longue, ces envois de dollars de nos travailleurs expatriés ont été très utiles compte tenu de notre dette extérieure et de nos problèmes de balance des paiements, et ils ont constitué une source d'investissement et de capital qui a contribué à notre croissance économique. Ils nous ont assuré une croissance durable, même durant les années de crise, en fournissant des fonds qui nous ont permis d'enregistrer une croissance stimulée par la consommation. Par exemple, de 1991 à 1998, notre produit national brut (PNB) a connu un taux de croissance légèrement positif dû essentiellement aux transferts de dollars provenant de nos travailleurs expatriés, bien que leur montant ait diminué de 14 pour cent en 1998. Ces envois de fonds ont représenté environ 7 pour cent du PNB en 1998 et quelque 16 pour cent des recettes d'exportation totales réalisées cette même année.

Au niveau microéconomique, on ne saurait mésestimer les effets positifs des envois de fonds sur le revenu et l'épargne des familles des travailleurs expatriés. Ces fonds ont notamment financé des investissements, les frais de scolarité d'enfants, couvert les dépenses médicales de membres de la famille, permis la construction d'habitations et l'achat d'appareils et équipements divers. Des études ont montré que les familles dont un ou plusieurs membres travaille(nt) à l'étranger sont plus à l'aise financièrement que les autres.

Le fait d'être exposé à des défis à l'étranger, à des formes d'organisation supérieures et à l'utilisation des technologies plus modernes développe et renforce les compétences de nos travailleurs expatriés. Pour notre pays, ces compétences et expériences nouvelles représentent des atouts au service de notre effort de développement lorsque ces travailleurs sont de retour.

En ce sens, ils procurent – de même que leurs compétences accrues – des avantages économiques à leur pays d'origine.

Cela dit, je tiens à préciser que ces gains économiques ne sont cependant pas une manne céleste pour un pays exportateur de main-d'œuvre comme les Philippines. Ils doivent plutôt être considérés comme un retour sur investissement, en particulier celui que les Philippines ont consacré à l'éducation et à la formation de sa main-d'œuvre. Cette observation vaut tout particulièrement pour les travailleurs opérant dans les secteurs de la médecine et des technologies de l'information et pour d'autres travailleurs aux compétences spécialisées dont la formation a pris du temps et a impliqué un certain coût. Il faut également tenir compte du fait que le départ de personnel qualifié compromet parfois la satisfaction des propres besoins des Philippines. Il s'agit de la « fuite des cerveaux » et de la « perte d'expérience » qui résultent de l'emploi à l'étranger, phénomène négatif qui fait que notre pays perd parfois pour toujours ses meilleurs éléments, à la fois les plus intelligents et les plus expérimentés.

Effets sociaux des migrations

Les effets microéconomiques des migrations aident à réduire les écarts de revenu qui sont depuis longtemps le fléau de la société philippine. En ce sens, l'emploi à l'étranger a un profond effet social car il atténue les tensions propres à une société où l'écart entre riches et pauvres est considérable. Dans de nombreuses localités, les travailleurs migrants et leurs familles deviennent même une classe moyenne émergente du fait de leur nouveau degré de prospérité et du statut distinct que confère le fait d'avoir travaillé et voyagé à l'étranger.

L'emploi à l'étranger a cependant ses propres coûts sociaux. Un emploi temporaire prolongé à l'étranger a souvent pour effet de briser les familles, ce qui est directement imputable à la séparation des époux. Lorsque les familles sont séparées, les plus touchés sont souvent les enfants qui peuvent être pénalisés sur le plan psychologique et économique, d'où un traumatisme qui

peut avoir plus tard pour effet une toxicomanie ou des actes délictueux. En fin de compte, tout cela peut se répercuter sur la société dont font partie ces personnes et ces familles fragilisées sur le plan affectif et psychologique.

Effets politiques des migrations

Les effets économiques et sociaux positifs des migrations, en particulier sur l'emploi, ont nécessairement un effet stabilisateur du point de vue politique dans le pays exportateur de main-d'œuvre. C'est particulièrement le cas dans un pays comme les Philippines qui est le théâtre d'une insurrection communiste et d'un mouvement séparatiste musulman. Nos études montrent que l'emploi à l'étranger a privé ces mouvements de nombreuses recrues qui auraient sinon pris les armes contre le gouvernement. Nous voyons cet effet politique se confirmer dans les zones traditionnelles d'insurrection communiste comme la région du centre de Luzon, qui est calme sur le plan politique depuis que l'on y enregistre un très grand nombre de départs de travailleurs pour l'étranger.

Au total, la perspective d'un emploi bien payé à l'étranger a eu pour effet de calmer notre population dans le domaine politique, même en temps de crise, car elle donne de l'espoir aux Philippines, en particulier à ceux qui ont consacré du temps et des efforts à l'acquisition d'une éducation et d'une formation susceptibles d'être utiles à l'étranger. Les crises qui ont frappé notre pays auraient été beaucoup plus difficiles à gérer et auraient eu des effets bien plus graves sans la soupape de sûreté que constitue indiscutablement le programme d'emploi à l'étranger. Il est certain que les révolutions pacifiques qui ont eu lieu en 1986 et au début de cette année auraient pu l'être beaucoup moins sans cette soupape de sûreté qui a rendu futiles des actions violentes et désespérées.

Pour conclure, je tiens à dire que les Philippines n'ont qu'à se féliciter des bienfaits du programme d'emploi à l'étranger. Nous remercions en particulier les pays d'accueil qui ont ouvert leurs frontières et partagé leurs opportunités d'emploi avec nos

travailleurs. Avec le recul, nous savons que nos pays partenaires et nous-mêmes avons fait notre possible pour améliorer le programme, mais il reste beaucoup à faire, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil.

Ce n'est sans doute pas le moment ni le lieu pour déterminer comment des progrès pourraient être accomplis dans les différents pays. C'est pourquoi, nous pouvons non seulement exprimer notre gratitude, mais aussi formuler l'espoir qu'à l'avenir, la coopération et la collaboration s'intensifient de sorte que nos pays respectifs puissent tous, dans leur développement, profiter au maximum d'un échange accru de main-d'œuvre et de services.

Je vous remercie.

S.E. M. Essop G. Pahad
Ministre de la Présidence
République d'Afrique du Sud

Monsieur le Président,
Monsieur Brunson McKinley,
Directeur général de l'Organisation internationale pour les
migrations,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter l'OIM à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa création, et en particulier son Directeur général.

Nous nous félicitons de l'ouverture d'un dialogue international sur les migrations à cette session du Conseil. C'est là une initiative qui vient à point nommé et mon gouvernement est persuadé que tous les Etats Membres de l'OIM la soutiendront et y participeront sans réserve. Ce dialogue offre un vaste forum pour discuter des problèmes de grande portée que posent les migrations dans le monde entier.

Je tiens par ailleurs à féliciter le groupe directeur du choix pertinent des thèmes qui seront abordés au cours de la présente session. Je souhaite faire savoir que notre gouvernement

approuve le contenu du document analytique et le choix des thèmes sur lesquels porteront nos délibérations. Une grande partie de ce document traite des nombreux problèmes sur lesquels mon gouvernement a des idées bien arrêtées, et peut servir à orienter utilement nos débats aujourd'hui comme demain.

Migrations, xénophobie et intolérance*

Les migrations s'intensifient dans le monde entier et les migrants sont soumis au racisme, à la discrimination raciale et à la xénophobie ainsi qu'à toutes les formes d'intolérance découlant de ces fléaux. Dans la région de l'Afrique australe, l'Afrique du Sud accueille des migrants légaux et illégaux, venus en particulier des pays voisins. Leurs droits humains fondamentaux et leur dignité doivent être protégés conformément au droit international en la matière.

En mai 2001, le Président Thabo Mbeki a fait observer que tous les Sud-Africains devaient être vigilants face aux manifestations de xénophobie visant les immigrants originaires d'autres régions de notre continent. Il a signalé qu'il est fondamentalement inacceptable que des Sud-Africains traitent en ennemis des gens venus chez nous en amis.

En 1997, estimant que tous les migrants ont des droits en tant qu'êtres humains, la Commission sud-africaine des droits de l'homme a reconnu que la xénophobie constituait un phénomène très préoccupant compte tenu de la nécessité de défendre les droits de l'homme et également de satisfaire aux impératifs de la démocratie dans notre pays. En 1998, en partenariat avec d'autres organismes et le Gouvernement, cette Commission a lancé un programme d'éducation de la population et des médias appelé « Campagne de lutte contre la xénophobie ». Malgré ces efforts, la communauté internationale a récemment appris avec horreur par la télévision que six policiers sud-africains avaient lancé leurs

* Sous-titres insérés par le rédacteur

chiens sur trois migrants noirs sans défense et leur avaient infligé toutes sortes de mauvais traitements à caractère raciste. Ces policiers ont été poursuivis et trois d'entre eux ont été condamnés pour coups et blessures avec préméditation. On statuera prochainement sur le sort des trois autres.

Nous avons eu récemment l'honneur d'accueillir la troisième Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les actes d'intolérance. La Déclaration de Durban contient des dispositions très complètes sur le traitement des migrants dans le monde entier, dans la mesure où il est parfaitement clair que ceux-ci continuent, dans de nombreux pays, à faire l'objet quotidiennement d'une discrimination éhontée.

Dans bien des cas, ils sont exposés à un harcèlement et à des actes de violence du simple fait qu'ils sont différents. Les stéréotypes négatifs sur les migrants constituent pour les habitants de nombreux pays un moyen pratique de rationaliser les mauvais traitements divers qu'ils infligent aux étrangers. En négligeant souvent d'effectuer les enquêtes et les recherches appropriées, les médias renforcent parfois ces idées toutes faites. Les migrants du monde en développement en particulier constituent une proie facile pour ceux qui pratiquent la traite des êtres humains, profitant de leur triste sort et les soumettant à des conditions de travail inhumaines. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables et sont souvent soumis à des sévices physiques et sexuels et contraints de travailler comme des esclaves. Les familles se retrouvent divisées, la pauvreté et le travail dans des locaux surpeuplés accroissent les risques d'attraper des maladies transmissibles et les migrants n'ont guère de chances d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté à l'origine même de leur condition de migrants.

Le Plan d'action de Durban demande instamment aux Etats, aux organisations internationales, à la société civile et aux médias ainsi qu'à d'autres parties de prendre certaines mesures pour mettre fin à l'exploitation abusive à grande échelle dont font l'objet les migrants dans nos sociétés. Je n'ai pas le temps d'analyser ici les recommandations de ce Plan d'action, mais je

tiens à mettre l'accent sur un certain nombre de questions qui, dans une optique sud-africaine, me paraissent être plus en rapport avec notre débat.

Héritage migratoire de l'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est un pays où les migrants ont joué un rôle considérable dans le développement de l'économie et des institutions nationales. Nous sommes dans bien des cas les descendants de migrants. Beaucoup de nos dirigeants actuels ont passé de longues années en exil comme migrants ou en qualité de réfugiés. Cependant, malgré notre expérience, des cas troublants de xénophobie et de discrimination à l'encontre de migrants continuent à se produire, malgré tous les efforts que nous déployons pour les empêcher. Ces incidents sont inhumains et dégradants pour ceux qui en sont victimes et ils sont la négation même de notre humanité. Si rien n'est fait pour qu'ils ne se reproduisent pas, ils risquent sérieusement de déstabiliser notre société en perturbant la vie de nombreuses personnes, en divisant les communautés, en dressant les voisins les uns contre les autres et en semant la suspicion et l'appel à la vengeance. Ils constituent un terrain propice à la démagogie. Ils compromettent nos efforts de réconciliation et d'édification nationale dans le contexte d'une histoire souillée par l'apartheid.

Nous venons d'une région caractérisée par des taux de chômage élevés et de bas niveaux de développement. Ces problèmes sont aggravés depuis des années par un certain nombre de conflits, en particulier de guerres civiles, en Afrique subsaharienne et ailleurs, qui ont eu des effets dévastateurs sur l'économie de certains pays.

Il arrive souvent qu'au sein de la société, tel ou tel groupe se sente contraint de fuir son habitat traditionnel pour cause de discrimination raciale ou ethnique ou de mesures xénophobes, et de non respect des droits humains fondamentaux. Beaucoup de ces groupes, victimes de violences, de persécutions et de discrimination et privés de toute possibilité d'activité économique

se sont réfugiés en Afrique du Sud pour y trouver asile ou s'assurer un meilleur avenir ainsi qu'à leurs familles.

Etant donné le rôle de la main-d'œuvre migrante en Afrique du Sud et l'expérience, en matière d'emploi, des pratiques illégales et abusives auxquelles sont soumis de nombreux migrants, le Gouvernement s'oriente, en ce qui concerne les travailleurs migrants, vers une politique détaillée et cohérente qui garantira le respect des normes qui leur sont applicables et de leurs droits. Il est important de signaler que le droit du travail de l'Afrique du Sud n'est pas discriminatoire à l'égard des travailleurs migrants, qui sont automatiquement couverts par la législation en vigueur. Celle-ci stipule qu'ils doivent être traités comme n'importe quels autres salariés, conformément au droit et à la réglementation du pays. Il est également à noter que le droit du travail, les conditions d'emploi et les conventions collectives sont applicables aux travailleurs étrangers exactement de la même façon qu'aux nationaux.

L'Afrique du Sud a ratifié les conventions suivantes de l'OIT, qui assurent la même protection aux migrants et aux travailleurs locaux :

- Convention 19 de 1925 sur l'égalité de traitement;
- Convention 29 de 1930 sur le travail forcé;
- Convention 105 de 1957 sur l'abolition du travail forcé;
- Convention 111 de 1958 sur la discrimination dans l'emploi et la profession.

Il est universellement reconnu que l'intégration régionale peut ouvrir la voie au développement économique dans nos régions. La clé de cette intégration régionale est la libre circulation des capitaux, des marchandises et des services. Il me semble que dans notre propre région en particulier, la région SADC,* nous avons considérablement progressé dans le sens d'une intégration régionale. Les défis auxquels nous sommes et serons confrontés tiennent au fait que, même si nous avons assuré la libre circulation

* Southern African Development Community : Communauté de développement de l'Afrique australe (note du rédacteur)

des marchandises, des capitaux et des services, nous allons devoir nous attaquer au problème de la libre circulation de la main-d'œuvre. C'est là un défi tout particulier pour l'Afrique du Sud.

Rôle de l'OIM pour renforcer les aspects positifs des migrations

Près de trois mois se sont écoulés depuis la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Les Etats Membres ne se limiteront pas à la durée de cette session du Conseil pour indiquer en détail le travail accompli à ce jour. Mais en tant qu'Etats Membres de l'OIM, nous sommes tenus de promouvoir ses idéaux, sa vision et sa mission. A cette fin, l'Afrique du Sud estime que notre action future devrait s'inspirer des principes suivants :

Nous encourageons l'OIM à organiser, en collaboration avec les gouvernements, les Nations Unies et des ONG, des ateliers de formation sur les droits des migrants et les droits de l'homme, au niveau aussi bien national que régional, en particulier à l'intention des responsables de l'immigration aux frontières, des autres catégories de personnel chargées de faire respecter la loi, des chefs d'entreprise et des établissements d'enseignement. A cet égard, on peut citer le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique australe* récemment organisé par l'OIM pour les pays membres de la SADC.

Nous encourageons l'OIM, avec son expérience de l'information de masse sur les questions de migration, à organiser – ou à y participer – au niveau national, régional ou international avec d'autres organismes, des campagnes d'information visant à lutter contre la xénophobie dont font l'objet les travailleurs migrants et les « étrangers » en général.

* Rassemblant les 14 pays membres de la SADC, le Dialogue de l'OIM sur les migrations pour l'Afrique australe (MIDSA) vise à faciliter la coopération transfrontalière entre Etats et organismes et à gérer la migration dans la région de l'Afrique australe (note du rédacteur)

Nous encourageons l'OIM à prendre des dispositions pour aider, pour des raisons humanitaires, les migrants victimes de xénophobie et de racisme désireux de rentrer chez eux mais dans l'incapacité de le faire sans une aide extérieure.

Nous encourageons également l'OIM à continuer à examiner s'il serait possible d'aider les Africains qualifiés à rentrer chez eux, ou de contribuer au développement économique de leur pays d'origine au moyen de mesures novatrices telles qu'un retour temporaire, un encadrement à distance, etc.

Nous demandons instamment à l'OIM de mettre en œuvre, en collaboration avec les autres parties prenantes, des programmes visant à stabiliser la population et les communautés dans le cadre de tous les projets entrepris dans les régions qui acceptent d'accueillir les migrants, les personnes déplacées ou les rapatriés. Ces activités aideraient à convaincre les communautés d'accueil que les migrants peuvent apporter une précieuse contribution à leurs sociétés d'adoption, et les aideraient à comprendre toutes les raisons qu'il y a de préserver leur dignité.

Nous encourageons donc tous les pays à :

- Envisager de signer les principaux protocoles et conventions concernant les réfugiés, les travailleurs migrants, les migrants femmes et enfants, victimes de trafiquants et introduits clandestinement à l'étranger;
- Examiner les lois relatives à l'immigration, en veillant à ce qu'elles soient conformes aux principes internationaux régissant le traitement des migrants;
- Lancer des campagnes de grande envergure pour sensibiliser, à tous les niveaux, les prestataires de services officiels aux besoins particuliers des migrants, et ne pas refuser de répondre à leurs besoins fondamentaux ou sociaux urgents du simple fait qu'il s'agit de migrants;
- Envisager dans un cadre régional la formulation et l'exécution des politiques applicables aux migrants afin de créer un environnement qui facilite le déplacement des personnes qualifiées et économiquement actives;
- Financer généreusement les activités menées par l'OIM dans les domaines évoqués plus haut;

- Et enfin, dénoncer régulièrement et énergiquement, par l'intermédiaire des dirigeants politiques, le tort causé à l'ensemble de la société par la xénophobie et la discrimination frappant les migrants.

Difficulté pour l'Afrique à s'attaquer aux causes profondes des migrations

Sur notre propre continent, grâce à l'adoption du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), nous partageons maintenant une vision commune et la conviction profonde que nous devons impérativement éradiquer la pauvreté et mettre l'Afrique sur la voie d'une croissance et d'un développement durables.

Le NEPAD envisage des rapports et des partenariats nouveaux entre l'Afrique et la communauté internationale, en particulier avec les pays hautement industrialisés, afin de combler l'écart de développement qui s'est creusé après des siècles de relations inégales marquées par l'esclavage et le colonialisme.

Pour le NEPAD, les conditions du développement sont les suivantes : paix, sécurité, démocratie et bonne gouvernance politique, gouvernance économique et coopérative mettant l'accent sur la gestion des finances publiques ainsi que sur la coopération et l'intégration régionales. Guidés par ces principes, nous avons identifié des domaines d'intervention privilégiés, notamment le développement des infrastructures, la technologie de l'information et de la communication, la mise en valeur des ressources humaines, l'agriculture et la diversification plus poussée de la production et des exportations.

Lors d'une récente allocution devant le Parlement sud-africain, le Président Mbeki a abordé cette question dans les termes suivants : « Nous ne demandons pas de faveurs mais la justice, une vie meilleure pour les Africains et un avenir pacifique pour l'humanité tout entière. L'Afrique est remarquablement bien dotée. Le NEPAD précise que 'les ressources, notamment les capitaux, la technologie et les compétences nécessaires pour

déclarer une guerre totale à la pauvreté et au sous-développement existent en abondance et sont à notre portée'. Ce qu'il faut pour mobiliser ces ressources et les utiliser de façon appropriée, ce sont des dirigeants audacieux et ingénieux qui soient véritablement résolus à consentir un effort soutenu pour valoriser les ressources humaines et éradiquer la pauvreté, et il faut aussi un nouveau partenariat mondial fondé sur le partage des responsabilités et sur l'intérêt général. Nous serons les maîtres de notre destinée et demanderons au reste du monde de soutenir nos efforts. Nous observons déjà des signes de progrès qui incitent à l'optimisme. Les régimes démocratiques sont de plus en plus nombreux à s'engager à défendre les droits de l'homme et à promouvoir un développement au service de la population, et un système d'économie de marché. Les peuples africains ont commencé à montrer qu'ils refusaient d'accepter une gestion économique et politique médiocre. Ces évolutions ne touchent cependant pas tous les pays, elles sont insuffisantes et doivent s'accélérer ».

Les patriotes africains ne peuvent ignorer les conflits incessants qui ont des effets dévastateurs sur les peuples de notre continent. Les Africains se doivent de rechercher collectivement une solution à ces problèmes. La réalisation des objectifs du NEPAD permettra, quant à elle, d'éliminer une grande part des causes de leurs souffrances. Les principales causes des migrations seront ainsi éliminées.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je propose pour conclure de féliciter l'OIM du travail accompli. Les pays membres devraient lui accorder un soutien sans réserve pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Le Gouvernement sud-africain appuie résolument les activités présentes et futures de l'OIM.

Je vous remercie.

***LES DEFIS
MIGRATOIRES
DU XXI^e SIECLE***

***PANEL
D'EXPERTS***

***M. Joseph Chamie
Directeur de la Division
de la Population
des Nations Unies
New York***

Excellences,
Distingués collègues,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui. Je tiens à remercier l'organisateur de cette conférence, l'Organisation internationale pour les migrations, de m'avoir invité. Je suis enchanté de me trouver parmi vous et tiens à féliciter l'OIM à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa création.

Je suis démographe aux Nations Unies. Je ne suis pas diplomate, mais technicien de la démographie. Il s'agit de savoir ce qu'est un démographe. Pour certains, c'est un comptable dénué de personnalité. Je m'emploie depuis des années à démythifier cette idée reçue. Aujourd'hui, je vais vous parler de la population mondiale au XXI^e siècle, tout en accordant une place particulière aux migrations internationales.

Le thème de mon allocution est très intrigant, mais que signifie-t-il ? Les gens parlent souvent en public, mais leur message met du temps à apparaître et n'est pas facile à déchiffrer. J'espère qu'aujourd'hui, le mien sera plus clair. Lorsque des gens parlent des langues différentes, les problèmes de traduction ne sont pas rares.

Je me rappelle par exemple la publicité bien connue d'une marque de stylo qui garantissait que son produit ne fuirait pas dans votre poche, avec tous les embarras en résultant. Traduit en espagnol du Mexique, cela donnait : « Il ne fuira pas dans votre poche et vous n'aurez pas de grossesse à redouter ». Nous avons souvent des problèmes lorsque nous parlons la même langue, même avec nos collègues et nos amis, voire même entre époux !

Je vais vous en donner un petit exemple. Il y a quelques semaines, ma femme et moi étions lancés dans une discussion, pour ne pas dire une dispute. Elle prétendait que je ne l'écoutais pas et je lui ai répondu que j'entendais et écoutais très bien : « Tu as un problème, tu ne m'écoutes pas ». Quelques minutes plus tard, nous avons décidé de nous retirer chacun dans notre coin. Je me suis donc réfugié à la cuisine pendant qu'elle restait au salon à lire son journal. En tant que scientifique, j'ai décidé de faire un test pour déterminer qui avait du mal à comprendre l'autre. A une trentaine de mètres d'elle, j'ai donc murmuré : « Tu m'entends ? » Pas de réponse de la maîtresse des lieux. Je me suis approché, et à dix mètres d'elle seulement, j'ai chuchoté : « Tu m'entends, maintenant ? » Toujours pas de réponse du grand amour de ma vie. Puis, debout juste derrière elle, j'ai murmuré pour la troisième fois : « Tu m'entends, maintenant ? » Elle s'est retournée et a dit : « Oui, je t'entends pour la troisième fois ! »

Eh bien, quel est le message aujourd'hui ? Qu'ai-je à vous dire ici ? La solution la plus facile consiste selon moi à répéter une histoire que je raconte de temps à autre sur un célèbre migrant et savant, Albert Einstein, qui travaillait il y a quelques années à l'Université de Princeton. A l'époque, un de ses collègues l'avait déposé à la gare de Princeton et lui disait au revoir de la main. Quelques minutes plus tard, le contrôleur entra dans le wagon et demandait à voir les billets. Le professeur Einstein chercha sans succès le sien dans sa veste. Il se leva donc et se mit à fouiller

les poches de son manteau. Toujours pas de billet. Au bout d'un moment, le contrôleur s'éloigna dans le couloir pour contrôler les billets. A ce moment, le professeur Einstein avait ouvert sa valise dans le couloir et y avait répandu ses chemises, cravates et chaussettes. Le contrôleur reconnut la fameuse silhouette du savant, s'approcha rapidement de lui, lui mit la main sur l'épaule et dit – « Cher professeur Einstein, ne vous en faites pas, je suis sûr que l'Université de Princeton a assez d'argent pour payer votre billet », ce à quoi Einstein répondit – « Monsieur le contrôleur, je ne m'en fais pas pour ça, j'essaie seulement de me rappeler où je suis censé aller ».

Tendances remarquables de la démographie*

C'est là le thème de mon allocution d'aujourd'hui. Où allons-nous ? Je vais vous parler des projections faites par ma Division sur les 50 prochaines années. Je vous parlerai non seulement de migrations, mais aussi de fécondité, de vieillissement et, dans une certaine mesure, de mortalité. En tant que démographe, j'ai beaucoup de chance car nous vivons la période la plus passionnante de l'histoire humaine pour quelqu'un comme moi. C'est comme être navigateur à l'époque de Christophe Colomb et Vasco de Gama. Cette période est la plus exaltante et du point de vue démographique, elle est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. En fait, le XX^e siècle est celui où, dans ce domaine, on a enregistré plus de records et de changements sans précédents que pendant tous les autres siècles réunis.

Examinons ce qui s'est passé au cours des mille dernières années. En l'an mille, le monde comptait bien moins d'un milliard d'habitants. En fait, quand Christophe Colomb a atteint le nouveau monde, dans les actuelles Bahamas, le monde comptait tout juste un demi-milliard d'habitants et moins d'un milliard à la fin du XVIII^e siècle, lorsque Malthus a écrit son célèbre essai. Aujourd'hui, la planète compte 6,1 milliards d'habitants. De plus, la plus grande partie de la population du monde vivait

* Sous-titres insérés par le rédacteur

auparavant de l'agriculture. La plupart des gens travaillaient dans les zones rurales et en fait, pendant des milliers d'années, la population mondiale a été essentiellement rurale. Même en 1800, elle n'était urbanisée qu'à moins de 10 pour cent. La situation change maintenant de façon spectaculaire. Dans quelques années, nous allons assister à une mutation historique car notre planète comptera une majorité de citadins, et ce pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, ce qui aura d'énormes conséquences sociales, économiques et politiques.

Avant de nous pencher sur le XXI^e siècle, intéressons-nous au XX^e siècle et demandons-nous pourquoi il a été si remarquable et exceptionnel. Au cours du XX^e siècle, la population a pratiquement quadruplé. La planète comptait en effet 1,6 milliard d'habitants au début et 6,1 milliards à la fin, chiffres très faciles à retenir puisqu'ils sont inversés (6,1 au lieu de 1,6). Le taux d'accroissement de la population est le plus élevé jamais enregistré.

A la fin des années 60, ce taux a atteint son maximum. Lorsque Neil Armstrong a marché sur la lune, la population mondiale croissait d'environ 2 pour cent. C'est par une sorte de coïncidence que cette croissance maximum intervenait au moment où l'humanité accédait à une autre planète. La croissance démographique est maintenant de 1,2 pour cent, soit un taux nettement inférieur. C'est à la fin des années 80 que nous avons enregistré la plus forte progression annuelle, la planète comptant alors en effet environ 86 millions d'habitants supplémentaires par an, mais ce chiffre est maintenant tombé à 77 millions. Le nombre d'habitants de la planète a doublé dans le plus bref laps de temps puisqu'il est passé de 3 à 6 milliards entre 1960 et 1999, soit le doublement de population le plus rapide de toute l'histoire de l'humanité. Un nouveau doublement nous paraît improbable. Nous avons vu la population augmenter de 1 milliard d'habitants dans le laps de temps le plus bref – 12 ans entre 1987 et 1999 – ce qui constitue un record absolu qui ne se renouvellera probablement pas.

Nous avons connu des baisses sans précédent des taux de mortalité, phénomène sur lequel je tiens à insister. Au début du

XX^e siècle, nous avons une espérance de vie moyenne de 30 ans mais aujourd'hui, celle-ci a doublé pour atteindre environ 65 ans. J'estime personnellement, en tant que démographe, que les changements positifs intervenus au niveau de la mortalité et de l'espérance de vie constituent le plus grand progrès accompli par l'humanité. Ces deux évolutions positives, à quoi il faut ajouter le recul de la misère et la diminution des souffrances humaines, sont en effet des progrès remarquables dont nous devons tous être conscients.

Nous avons enregistré des baisses sans précédent des taux de fécondité. Au XXI^e siècle, le nombre moyen de membres d'une famille est tombé de six à moins de trois actuellement. Nous avons assisté à des changements extraordinaires, en particulier depuis la diffusion des contraceptifs modernes, et les taux de fécondité ont fortement diminué presque partout dans le monde.

Comme je l'ai déjà signalé, nous avons assisté à une progression de l'urbanisation, mais aussi à l'apparition de mégapoles. En 1950, il n'en existait qu'une, New York, mais aujourd'hui, elles se comptent par douzaines dans le monde, ce qui a également d'importantes incidences sur les migrations. Enfin, nous avons observé des migrations internationales considérables durant le XX^e siècle, phénomène qui devrait se poursuivre.

La révolution démographique

Quel avenir le nouveau siècle nous réserve-t-il sur le plan démographique ? En 2050, la population sera plus nombreuse. Selon notre variante moyenne, elle devrait selon nous s'accroître d'environ 3 milliards d'individus pour passer de 6,1 milliards actuellement à quelque 9,3 milliards. Par ailleurs, cette augmentation intéressera presque exclusivement les pays en développement. Nous assisterons en outre à un ralentissement de la croissance démographique mondiale. Comme je l'ai indiqué, nous avons un taux d'accroissement de la population de 2 pour cent à la fin des années 60, mais ce taux n'est plus que de 1,2 pour

cent actuellement et il continuera à diminuer du fait de la baisse de la fécondité. C'est là la quatrième observation. Nous observons un taux de fécondité extrêmement faible en Europe, dans les pays développés en général, notamment au Japon, et une baisse de plus en plus sensible des taux de natalité dans beaucoup d'autres pays. C'est ainsi qu'en Iran, mes collègues m'ont informé que le taux de fécondité actuel est proche du taux de remplacement. Beaucoup de pays qui connaissaient auparavant des taux de fécondité élevés voient maintenant ceux-ci baisser car les couples optent pour des familles moins nombreuses et planifient plus que par le passé la taille de leur famille.

Nous évoluons également vers des taux de mortalité plus faibles et une plus grande espérance de vie. Phénomène tout à fait remarquable, les gens vivront plus longtemps à l'avenir, et ce dans des proportions surprenantes. Parvenir à l'âge de 100 ans ne sera pas un événement aussi exceptionnel que maintenant. Dans les années à venir, grâce à la technologie et en particulier à la biotechnologie, les gens pourront vivre 100 ans voire même 125 ans.

Le monde connaît actuellement une autre mutation : c'est l'augmentation du nombre de personnes âgées. D'une façon générale, la population mondiale vieillit et les rapports entre jeunes et vieux évoluent. Beaucoup de gens connaissent les révolutions russe, française, américaine ou iranienne, mais ils sont moins nombreux à avoir entendu parler de la révolution démographique. Il y a quelques années, nous avons assisté à un renversement de tendance historique. Plus exactement, il y a 15 ans, nous avons eu dans certains pays d'Europe un pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans supérieur à celui des enfants de moins de 15 ans. Je qualifie ce phénomène de renversement de tendance historique car c'est la première fois dans toute l'histoire de l'humanité que les personnes âgées sont plus nombreuses que les enfants. En fait, il existe environ huit pays dans le monde où le nombre d'enfants est inférieur à celui des personnes de plus de 65 ans. Cette mutation démographique a d'énormes implications pour les sociétés concernées et pour le monde tout entier. Nous sommes plus organisés et plus urbanisés. Après tout, l'urbanisation change la vie. Il est par exemple très

difficile de militer politiquement en gardant des vaches. On ne peut pas défiler aussi facilement dans un champ de maïs que sur une avenue. L'urbanisation croissante a d'énormes implications pour nos sociétés, d'où une progression des migrations à l'échelon mondial.

Comment la révolution démographique affecte les pays

Examinons maintenant quelques exemples. Nous venons d'évoquer l'accroissement spectaculaire de la population mondiale et, plus particulièrement entre 1950 et 2050. Cet accroissement se poursuivra. Nos variantes basses, moyennes et hautes indiquent toutes une croissance. Au minimum, le nombre d'habitants de la planète augmentera de deux milliards d'ici à 2050, de trois milliards suivant notre variante moyenne et plus encore selon notre hypothèse haute. Les taux de croissance démographique sont également en baisse, dans les régions aussi bien développées qu'en développement. A l'échelon mondial, les taux ont plafonné à environ 2 pour cent dans les années 60, ils sont de 1,2 pour cent actuellement et, comme nous le verrons, ils seront plus faibles encore en 2050.

Quelle est la cause de cette baisse des taux de croissance ? C'est le recul de la fécondité. Entre 1950 et 1995, si nous examinons un certain nombre de pays (tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Iran, l'Italie, la Jordanie, le Nigeria, la Russie, les Etats-Unis et la moyenne mondiale), nous constatons une baisse générale des taux, dans toutes les régions. La fécondité diminue plus ou moins selon les pays, mais elle diminue partout. Nous prévoyons qu'en 2050, le taux de fécondité mondial sera très, très proche du taux de remplacement. On observera cependant des différences.

Si nous examinons le taux de croissance dans les 48 pays les moins avancés (PMA), nous devons nous attendre à un énorme accroissement de leur population. En 1950, celle-ci représentait au total quelque deux cents millions d'individus mais d'ici à 2050, ce chiffre passera à 1,7 milliards.

Si nous nous penchons sur le taux de croissance prévu pour les Etats-Unis, nous observons que la population actuelle de ce pays est d'environ 283 millions d'habitants selon le dernier recensement. D'après notre variante moyenne, elle atteindra près de 400 millions d'habitants, augmentation due pour une bonne part à des migrations internationales. En fait, les Etats-Unis absorbent plus de migrants que tout autre pays du monde.

Le Pakistan comptait 40 millions d'habitants en 1950, 140 millions aujourd'hui et devrait en compter 340 millions en 2050. Il existe dans ce pays un énorme potentiel de croissance démographique.

Le contraste avec l'Italie est frappant. En effet, sauf accroissement de l'immigration et du taux de fécondité, on prévoit que la population de ce pays sera, en 2050, inférieure à son niveau de 1950.

Le Japon fournit un autre exemple intéressant. Comme en Italie, la fécondité y est très faible, avec 1,2 à 1,3 enfants par femme environ. On prévoit également une diminution de la population japonaise au cours des prochaines décennies.

L'exemple de l'Afrique du Sud témoigne de l'impact du SIDA. Nous observons une dégradation de la situation du point de vue du taux de croissance, mais on peut espérer une reprise dans dix à quinze ans et une croissance continue à l'avenir.

Lorsque nous comparons, en termes relatifs, les régions développées aux régions en développement, nous constatons une énorme différence en 1950, mais si l'on examine les taux de croissance démographique, il est évident qu'ils évoluent très peu dans les premières alors qu'ils augmentent très rapidement dans les secondes. En 1950, pour chaque habitant des régions développées, on en comptait deux dans les régions sous-développées mais aujourd'hui, ce rapport est de un à quatre, et de un à sept en 2050 selon les projections.

Si l'on examine les dix pays qui contribuent le plus à la croissance démographique, nous constatons que chaque année,

six pays sont à l'origine d'environ la moitié de cette croissance, à savoir l'Inde, la Chine, le Pakistan, le Nigeria, le Bangladesh et l'Indonésie. En fait, l'Inde représente un cinquième de cette croissance et sa part est si grande qu'elle équivaut à celle des trois pays suivants combinés. Elle compte chaque année autant d'habitants supplémentaires que la Chine, le Pakistan et le Nigeria pris ensemble. On peut donner un autre exemple de la croissance démographique exceptionnellement rapide de l'Inde en la comparant à celle de l'Union européenne qui compte quinze pays membres. En 2000, l'accroissement naturel de la population de l'UE pour toute l'année a été égalé par celui de l'Inde en six jours. En d'autres termes, la croissance démographique naturelle des quinze pays de l'Union européenne pour l'ensemble de l'année 2000 a été obtenue par l'Inde en six jours. Autrement dit, un an de croissance démographique pour l'Union européenne a correspondu à six jours pour l'Inde.

Examinons maintenant quelques-unes des évolutions démographiques prévues dans un certain nombre de pays au cours des cinquante prochaines années. Nous prévoyons que la population de l'Italie et de la Russie diminuera de plus d'un quart, celle du Japon d'environ 15 pour cent, celle de l'Europe dans son ensemble et de l'Allemagne de quelque 12 pour cent tandis que la population du Royaume-Uni diminuera un peu moins, que celle de la France augmentera un peu, et celle de la Corée augmentera très fortement et que naturellement, les Etats-Unis enregistreront un net accroissement de leur population.

Si l'on compare certaines régions comme l'Europe et l'Afrique, nous constatons qu'en 1950, la première avait une population environ trois fois supérieure à la seconde alors qu'à l'heure actuelle, il y a pratiquement égalité, mais en 2050, l'Afrique comptera trois fois plus d'habitants que l'Europe. Cette mutation constitue un renversement complet de situation qui s'est effectué en cent ans.

Une autre considération illustrant l'évolution des différentiels démographiques est liée à la position de l'Europe par rapport au reste du monde. En 1900, l'Europe comptait 25 pour cent de la population mondiale, contre 12 pour cent seulement aujourd'hui.

On prévoit que dans cinquante ans, ce chiffre tombera à 6 pour cent.

Une comparaison entre la Chine, l'Inde et l'Europe révèle qu'en 1950, l'Europe et la Chine avaient une population plus ou moins équivalente, l'Inde venant loin derrière. Aujourd'hui, la population de la Chine et de l'Inde dépasse très largement celle de l'Europe et en fait, en 2050, le pays le plus peuplé du monde sera l'Inde et non plus la Chine. Entre-temps, la population de l'Europe aura diminué.

Une comparaison entre la Russie et le Pakistan est tout aussi intéressante. Alors qu'en 1950, la Russie était près de deux fois et demie plus peuplée que le Pakistan, les deux pays ont aujourd'hui une population très comparable. Toutefois, en 2050, on prévoit que le Pakistan comptera environ trois fois plus d'habitants que la Russie.

En ce qui concerne le vieillissement, en particulier le pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans, celui-ci était de 5 pour cent en 1950, ce qui représentait en gros une personne sur vingt. Ce chiffre de 5 pour cent, qui valait également pour le Japon à l'époque, est maintenant passé à 17 pour cent. Dans l'intervalle, le reste du monde enregistre une augmentation de 7 pour cent du nombre de personnes de plus de 65 ans. Au cours des cinquante prochaines années, nous allons assister, à l'échelon mondial, à un processus de vieillissement très rapide de la population qui sera plus rapide encore dans le monde en développement, essentiellement en raison de la baisse des taux de fécondité.

Comprendre au moyen du rapport potentiel inactifs/actifs l'impact des mutations démographiques

Le rapport entre le segment de la population représentant la population active et le groupe des personnes de plus de 65 ans est appelé, en jargon démographique, le « rapport potentiel inactifs/actifs », qui indique le nombre de personnes en âge de

travailler par personne de plus de 65 ans. En 1950, on comptait environ 12 personnes en âge de travailler, c'est-à-dire âgées de 15 à 65 ans. C'est là un point très important : en 1950, au Japon et dans le monde, on comptait environ 12 personnes en âge de travailler pour chaque personne de 65 ans et plus. Aujourd'hui, la moyenne mondiale est de 9 environ, mais au Japon et dans la plus grande partie de l'Europe, elle est proche de 4. On prévoit qu'en 2050, la moyenne mondiale sera de 4, mais qu'au Japon ce chiffre sera d'environ 1,4, tout comme en Italie, en Espagne et dans un certain nombre d'autres pays.

Examinons à présent, en tenant compte des migrations, l'impact de l'évolution de ce rapport entre le nombre des personnes actives et celui des retraités. Par exemple, on compte actuellement, en Chine, 10 personnes en âge de travailler pour une personne de plus de 65 ans. Ce rapport est de 4,1 en France, de 4,2 en Allemagne, de 3,7 en Italie, de 4,0 en Espagne et de 5,4 aux Etats-Unis. En d'autres termes, nous assistons à une évolution du nombre de travailleurs par retraité, ce qui a d'énormes incidences sur les systèmes de retraites et de soins de santé et pour la société tout entière. Il s'agit de changements économiques, sociaux et politiques de grande portée pour ces sociétés.

Certains estiment que l'on peut résoudre le problème en relevant l'âge de la retraite. Dans cette hypothèse, supposons que nous souhaitions conserver en 2050 les mêmes rapports qu'aujourd'hui, c'est-à-dire 10 personnes actives par retraité en Chine et environ 4 en Italie et en Espagne. Quel devrait être l'âge de la retraite pour que ces rapports restent constants en Chine, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et aux Etats-Unis ? En Chine, il devrait être fixé à 78,7 ans, soit à un âge plus élevé que l'espérance de vie que nous prévoyons pour ce pays, ce qui veut dire qu'il faudrait travailler pratiquement jusqu'à sa mort. En France, cet âge sera de 74 ans, en Allemagne, de 76 ans, en Italie, de 76,5 ans, en Espagne, de 76,8 ans et aux Etats-Unis, de 73,1 ans. Il est vrai que les gens vivront plus longtemps, mais il ne leur sera pas possible de travailler à des âges aussi avancés. Nous assisterons donc à une évolution marquée du rapport entre la population en âge de travailler et le nombre de retraités, ce qui aura d'énormes répercussions sur les migrations.

Les migrations ne peuvent pas inverser le déclin démographique

Au niveau international, les politiques officielles des pays d'accueil de 1976 à nos jours nous permettent d'y voir plus clair sur les migrations. En 1976, 6 pour cent des pays du monde – soit environ un pays sur six – avaient des politiques visant à réduire l'immigration. Cette proportion augmente à chaque décennie. Au milieu des années 90, elle était d'environ un tiers, et une récente évaluation indique qu'environ 40 pour cent des pays du monde souhaitent limiter l'immigration.

Si l'on considère la diminution de la population des régions développées, on peut s'interroger sur leur avenir en l'absence de migrations. Sans celles-ci, leur population diminuerait en un ou deux ans. Sans le taux actuel de migrations, ces régions dans leur ensemble verront leur population diminuer d'environ 20 à 25 pour cent. Il existe cependant des différences. Les Etats-Unis, le Canada et l'Australie offrent des possibilités exceptionnelles de croissance démographique par rapport aux autres pays développés. Examinons ce qui se produirait aux Etats-Unis sans migrations. Si nous commençons aujourd'hui avec un taux de migration zéro, en 2050, la population de ce pays sera beaucoup moins nombreuse, avec un peu plus de 300 millions d'habitants et, comme je l'ai déjà indiqué dans notre projection prévoyant quelque 400 millions d'habitants aux Etats-Unis, cette augmentation sera due à 80 pour cent aux migrations et, naturellement, aux descendants d'immigrants.

En revanche, on prévoit que la population allemande diminuera, malgré un certain flux migratoire. Je vais maintenant tenter de montrer de quel flux migratoire nous parlons au moyen de « l'exercice de la ficelle ». Selon notre projection pour l'Allemagne, environ 200.000 migrants arriveront dans ce pays l'an prochain. Supposons un instant qu'un mètre de ficelle corresponde à 100.000 migrants. La ficelle que j'ai en main fait deux mètres de long et correspond à 200.000 migrants, nombre que nous prévoyons pour l'Allemagne au cours des années à venir.

Eh bien, de quoi avons-nous besoin si nous voulons que la population allemande reste stable ? Combien de migrants nous faudrait-il ? Cette ficelle nous montre de combien de migrants nous aurions besoin pour que la population reste constante. Il semble qu'elle mesure un peu plus de trois mètres de long, soit un peu plus de 300.000 migrants par an.

Toutefois, si nous nous soucions de maintenir stable non plus la croissance démographique, mais la population active, il faudra davantage de migrants. Pour maintenir sa population active à un niveau constant, l'Allemagne aura besoin chaque année de 486.000 migrants, ce qui porte à 4,86 mètres la longueur de la ficelle.

Pour conclure, examinons combien de migrants seraient nécessaires pour maintenir un rapport constant entre les travailleurs (population en âge de travailler) et les retraités. En d'autres termes, pour maintenir stables la structure par âges et le rapport entre population active et retraités, on aurait besoin de 36 mètres de ficelle, ce qui représente à peu près 3,6 millions de migrants par an.

Par conséquent, « l'exercice de la ficelle » prouve que le problème du vieillissement ne peut être résolu par les migrations. Celles-ci ne maintiendront pas constants la population, l'âge de travailler ni le rapport entre ce dernier et l'âge de la retraite. L'Europe ne peut tout simplement pas compter sur les migrations pour résoudre le problème que pose le vieillissement de sa population active.

Mesdames et Messieurs, je me permettrai de préciser que les chiffres que j'ai cités sont quelque peu sujets à caution, car, dans la mesure où ils correspondent à des moyennes et à des tendances, ils reflètent une grande diversité. Il existe dans tous les pays – développés ou non – d'énormes différences socio-économiques. Ces moyennes impliquent donc des différences très marquées étant donné que la répartition des biens, des services et des opportunités constituera un problème majeur au XXI^e siècle, en particulier pour les migrants arrivant dans des sociétés très diverses.

Que faut-il faire ? Certains décideurs prétendent que les chiffres sont faux. Ils le sont peut-être, mais pas complètement. Les décideurs qui ne croient pas aux chiffres nient ce qui se passe dans ces pays. Ils nient que la population diminue ou augmente, ils rejettent simplement les chiffres. Après que nous ayons eu l'occasion de les examiner avec eux et leurs spécialistes, ils disent : « Attendons de faire appel à une commission ou à un groupe de travail, attendons un rapport détaillé, et puis nous prendrons des mesures ». Une fois le rapport disponible, il est oublié dans un coin, et rien n'est fait.

J'ai une proposition différente à faire. Je propose que nous nous attaquions aux défis de demain, aux futures tendances démographiques. Nous devons faire preuve d'audace. Nous avons besoin de dirigeants qui envisagent l'avenir en s'appuyant sur les faits et sur la réalité, et non sur leurs désirs. Nous avons besoin de dirigeants à la fois énergiques et éclairés, c'est-à-dire ayant non seulement le dynamisme, mais aussi la sagesse et les connaissances nécessaires pour donner les orientations qui s'imposeront au cours des décennies à venir. Enfin, nous avons besoin des ressources – humaines, financières et autres – nécessaires pour relever ces défis.

Je terminerai par une citation qui résume tout ce qui précède : « Un monde où quelques-uns vivent dans le confort et l'abondance tandis que la moitié de l'humanité vit avec moins de deux dollars par jour n'est ni juste ni stable ». Ces paroles n'ont pas été prononcées par le Pape ni par quelque universitaire vivant dans une tour d'ivoire. Elles ont été prononcées le 17 juillet dernier par George W. Bush, Président des Etats-Unis.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et de votre patience.

M. Hamid Mamdouh
Directeur de la Division Commerce
des Services
Organisation mondiale
du Commerce
Genève

Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui. Je crains seulement de ne pas avoir de choses aussi passionnantes à vous dire que M. Chamie. Je ne suis pas démographe, mais juriste – personne n'est parfait. Je vais vous parler de commerce et les questions dont je m'occupe à l'OMC ont un rapport avec la population, ou plus précisément les mouvements de population.

Le commerce joue traditionnellement un rôle de substitut aux migrations. Le scénario classique du commerce international est la production dans un pays d'une marchandise qui franchit ensuite la frontière d'un autre pays en faisant l'objet d'un paiement qui s'effectue en sens inverse. Pour le commerce des services, ce scénario classique ne fonctionne manifestement pas

car l'offre d'un service nécessite très souvent la proximité physique du producteur et du consommateur et implique parfois la simultanéité de la production et de la consommation. L'exemple célèbre que les rédacteurs du texte de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS*) ont utilisé durant l'Uruguay Round était celui de la « coupe de cheveux ». Une coupe de cheveux doit être « consommée » pendant qu'elle est effectuée, le fournisseur et le consommateur devant se trouver au même endroit pour que la transaction puisse avoir lieu.

L'Accord général sur le commerce des services et son rapport avec les migrations**

Il est évident que l'AGCS conclu dans le cadre de l'OMC, qui couvre la libéralisation du commerce des services, devait définir le commerce d'une façon radicalement différente, incluant les mouvements transfrontières des facteurs de production comme le capital et la main-d'œuvre. Nous définissons donc le commerce des services comme l'offre de tout service par l'un des modes d'offre qui sont au nombre de quatre.

Il y a l'offre transfrontière au moyen des télécommunications, comme celle qui est pratiquée chaque jour sur l'Internet. Il y a la consommation à l'étranger comme dans le cas du consommateur qui se rend dans le pays du producteur – par exemple lorsqu'un touriste suisse va en Egypte. Et il y a le mode d'établissement ou de présence commerciale, comme dans le cas de la création à l'étranger d'une banque ou de compagnie d'assurances. Et il y a aussi ce que l'on appelle le mouvement transfrontière de

* En janvier 1995, à la suite des négociations de l'Uruguay Round, l'OMC a succédé au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) qui existait depuis 1947, en tant qu'organisation supervisant le système commercial multilatéral. Ce système comprend des règles et des accords parmi lesquels l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), qui est le tout premier ensemble de règles multilatérales ayant force de loi et couvrant le commerce international des services (note du rédacteur)

** Sous-titres insérés par le rédacteur

personnes physiques comme des avocats, des comptables, des infirmiers ou toute autre personne physique franchissant la frontière d'un autre pays pour y fournir un service.

Il faut nous souvenir que l'AGCS est un cadre juridique qui ne recouvre qu'incidemment les mouvements temporaires de personnes. Il ne l'envisage en effet que du point de vue de l'offre d'un service. Son cadre juridique ne couvre effectivement pas les migrations au sens plein du terme, mais les séjours temporaires. Le laps de temps est déterminé par le pays d'accueil et est généralement compris entre deux et cinq ans, pouvant aller exceptionnellement jusqu'à sept ans, mais il s'agit d'une période de durée limitée.

Lorsqu'une personne se rend dans un autre pays et commence à y exercer la fonction de prestataire de services, il peut en fin de compte en résulter une situation de migration, mais à ce stade, la couverture juridique de l'OMC ou de l'AGCS cesse de jouer.

L'AGCS a été négocié au cours de l'Uruguay Round qui a créé l'OMC et est entré en vigueur en 1995. La première série d'engagements visant à libéraliser l'offre de services à l'échelon international, notamment par le mouvement des personnes physiques, a été négociée dans le cadre de l'Uruguay Round. Vous n'êtes pas sans savoir que la question du mouvement transfrontière des personnes en tant qu'objet de négociations commerciales dans le cadre juridique a été extrêmement délicate d'un point de vue politique. Cela tient au fait que les politiques d'immigration sont considérées comme une question sensible dans tous les pays, aussi bien développés qu'en développement. Par conséquent, les engagements qui ont été négociés étaient d'une portée et d'une efficacité très limitées.

Ces engagements étaient limités aux personnes ayant des compétences bien déterminées, comme les directeurs, les cadres et les spécialistes. Seules, ces catégories limitées faisaient l'objet de la libéralisation, mais essentiellement dans le cas de ce que l'on appelait les « transferts internes », c'est-à-dire dans le cas des personnes transférées au sein d'une même entreprise d'un pays à l'autre, ou de celles qui s'occupaient de la création de succursales commerciales sur le marché des exportations. Par

exemple, si la Suisse souhaitait créer une nouvelle banque chargée d'assurer des services bancaires au Pakistan, l'engagement de libéralisation de ce pays n'était censé couvrir que les personnes appelées à travailler dans cette banque. Cet engagement ne couvrirait pas les personnes physiques assurant des services à titre indépendant, c'est-à-dire les prestataires de services s'adressant à un autre marché pour y offrir un service à titre personnel, qu'il s'agisse de juristes, de comptables, d'infirmiers, de médecins, de spécialistes de logiciel ou de toute personne non employée par une entité juridique.

Les mouvements de personnel – une question intéressant tout à la fois les pays développés et en développement

Depuis que l'OMC a engagé, sur la question des services, une nouvelle série de négociations qui en sont maintenant à leur deuxième année, nous sommes une fois de plus saisis de cette question. Plusieurs propositions sont actuellement sur le tapis mais l'aspect le plus passionnant des mouvements de personnel est que les responsables de la réglementation et les négociateurs l'envisagent dans une optique totalement différente.

Tout d'abord, les mouvements de personnel sont devenus une question qui intéresse tout autant les pays développés que les pays en développement, ce qui n'était pas le cas lors de l'Uruguay Round, car seuls les pays en développement étaient demandeurs dans ce domaine. Par ailleurs, on parle maintenant sans complexe des politiques d'immigration et des procédures administratives. Certaines des propositions actuellement envisagées portent sur des procédures administratives comme l'octroi de visas et de permis de travail, et sur des questions comme la transférabilité des prestations de sécurité sociale. Nous nous efforçons de déterminer dans quelle mesure ces procédures peuvent être simplifiées, même en conservant les politiques en vigueur. Il est par exemple intéressant de constater que dans leur écrasante majorité, les services juridiques fournis à l'échelon international le sont, directement ou non, par des juristes se déplaçant d'un

pays à l'autre. Il est tout aussi intéressant d'observer que dans la quasi-totalité des cas, ceux-ci voyagent avec des visas de touriste car il est beaucoup trop compliqué d'obtenir un visa d'affaires. Il est maintenant proposé d'instituer ce que l'on appelle un visa AGCS, nouveau type de visa qui serait spécifiquement conçu en application des engagements de libéralisation pris dans le cadre de l'AGCS, ce qui aurait été impensable dans le cadre de l'Uruguay Round. Cela ne veut pas dire pour autant que cette proposition est acceptée ou approuvée, mais au moins que l'on est disposé à l'examiner de façon très sérieuse et approfondie.

L'aspect positif de ce processus tient à ce que tout les pays l'envisagent avec une attitude très positive. Les pays développés étant intéressés, les pays en développement sont tenus de prendre des engagements et d'examiner leurs procédures et politiques actuelles. Il est très difficile de prévoir comment ces négociations vont se terminer. On peut toutefois, à ce stade, conclure sans risque qu'avec la réunion de Doha* et le fait que nous avons lancé une série – ou un programme – plus large de négociations, la nouvelle donne comporte maintenant de nombreux aspects positifs qui donneront une impulsion nouvelle aux négociations sur les services, notamment à celles qui portent sur la libéralisation du mouvement des personnes physiques.

Je vous remercie.

* La quatrième conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Doha du 9 au 14 novembre 2001 (note du rédacteur)

M. Ali Kazancigil
Directeur général adjoint pour les
Sciences Sociales et Humaines
Organisation des Nations Unies
pour l'Education, la Science et la
Culture
Paris

Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que de participer, au nom du Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, à ce dialogue international sur les migrations. Je tiens à féliciter l'Organisation internationale pour les migrations à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa création, et pour le travail qu'elle a accompli à ce jour. A l'UNESCO, nous espérons intensifier notre coopération avec l'OIM étant donné que nos deux organisations mènent des activités complémentaires se prêtant à la création de synergies et de programmes conjoints.

J'ai été invité à parler des migrations internationales, de l'intégration sociale, des questions de multiculturalisme et de

leurs rapports mutuels. En fait, les flux de population transfrontières favorisent une plus grande diversité au sein des sociétés d'accueil, ce qui rend nécessaires des politiques et des programmes qui, par définition, ont pour but de promouvoir les droits des migrants. Ces programmes et politiques doivent souligner les avantages, au sein d'une société, de la diversité culturelle et ethnique qui doit s'accompagner de tolérance et de compréhension mutuelle et faire en sorte que la population conserve un ensemble de valeurs cohérent. Je vais tout d'abord passer brièvement en revue les enjeux.

Le cadre juridique des Nations Unies en matière de diversité culturelle et ethnique*

Les pères fondateurs des Nations Unies étaient motivés par le désir d'instaurer la coopération internationale, la paix, le développement et le respect des droits de l'homme. Conscients de l'expérience des Juifs, des Gitans et des autres minorités qui avaient été victimes d'un génocide, ils comprenaient également la nécessité de répondre aux revendications des minorités culturelles, religieuses et ethniques. C'est la raison pour laquelle, au fil des ans, l'ONU a élaboré une série d'instruments juridiques et normatifs dans ce domaine.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 constitue le premier instrument juridique faisant référence au respect des droits culturels. L'article 27 de la Convention internationale de 1966 sur les droits civils et politiques revêt également une importance particulière à cet égard.

La Déclaration de 1992 sur les droits des membres des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques étend le champ des instruments précédents pour y inclure le droit des personnes appartenant à des minorités de participer à la vie publique dans les domaines culturel, religieux, social et économique.

* Sous-titres insérés par le rédacteur

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille constitue également un grand pas en avant en vue de permettre aux Etats de concevoir des politiques respectant les besoins particuliers des pays d'origine et de destination. Les autres instruments pertinents sont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration sur les droits humains des individus qui ne sont pas des ressortissants du pays dans lequel ils vivent.

Comprendre la diversité dans les sociétés multiculturelles

Il y a quelque temps, l'UNESCO a mis au point trois définitions du multiculturalisme.* Suivant la première, de type démographique et descriptif, le terme « multiculturel » désigne l'existence, au sens empirique, de couches de la population diverses du point de vue ethnique et racial. La deuxième est une définition programmatique et politique qui renvoie à des types particuliers de programmes et d'initiatives visant à gérer la diversité ethnique et à promouvoir la cohésion sociale. La troisième est une définition idéologique et normative du multiculturalisme qui, en fait, suscite le plus de débat étant donné qu'elle représente un modèle pour l'action politique. Elle repose sur les fondements sociologiques, éthiques et philosophiques de la diversité et examine la position particulière, dans la société contemporaine, des personnes ayant une identité culturelle distincte.

La reconnaissance des droits des migrants pose également des problèmes. Nous constatons que les partisans du multiculturalisme, les réseaux transnationaux et différents groupes ou associations de migrants témoignent d'un respect croissant pour les droits des minorités. Ils considèrent que la reconnaissance et le respect des droits des migrants sont

* Inglis C., 1996, *Multiculturalism : New Policy Responses to Diversity*, Management of Social Transformations (MOST), Policy Papers no. 4, UNESCO, Paris

bénéfiques aussi bien aux particuliers qu'à la société tout entière en réduisant les risques de conflits sociaux liés à des différences culturelles et ethniques. Enfin, la question de la diversité devrait être appréhendée non seulement en termes culturels, mais aussi sous l'angle des différences socio-économiques telles que les inégalités, la pauvreté et diverses formes de discrimination.

La nature changeante des sociétés et des migrations internationales

L'un des problèmes-clés liés à la nature évolutive des sociétés pluriethniques et multiculturelles est l'accroissement des mouvements internationaux de population depuis les années 90. Influant directement sur la composition ethnique de la plupart des sociétés, les migrations internationales font qu'il n'existe plus aucun pays à population homogène.

Aujourd'hui, quelque 150 millions de personnes vivent dans des pays étrangers en tant que migrants. Leurs caractéristiques du point de vue de l'origine et du sexe évoluent. Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans les migrations de main-d'œuvre et avec les enfants, elles sont devenues les principales victimes de la traite de migrants.

Les flux migratoires ont par définition un caractère ambigu. Certains sont souhaités par les pays d'accueil, en particulier l'arrivée de personnes hautement qualifiées, de cadres et de gestionnaires. Mais il existe aussi des mouvements de travailleurs non qualifiés, motivés par des facteurs économiques ou par la violence et la guerre. La traite apparaît comme un fléau majeur. Contrôlée par des organisations criminelles, cette traite moderne des esclaves est devenu un élément important de la mondialisation des activités criminelles.

L'accroissement des migrations internationales auquel nous avons assisté dans les années 90 et qui se poursuivra certainement concerne particulièrement cinq catégories de personnes qui se déplacent : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants

permanents, les travailleurs migrants contractuels et les migrants irréguliers.

Le fait que les migrations internationales soient très probablement appelées à se poursuivre à l'avenir est dû aux structures démographiques, mais aussi aux flux transnationaux d'informations, de marchandises et de capitaux. Ces flux accompagnent les puissants moteurs de la mondialisation. Par conséquent, un certain nombre de contrôles et de politiques peuvent réduire ces mouvements, mais sans pouvoir les interrompre totalement. Il nous paraît évident, à l'UNESCO – et je suis sûr que l'OIM en est, elle aussi, convaincue – qu'il faut gérer ces flux migratoires en mettant en place des stratégies et des politiques à long terme, faisant intervenir à la fois les pays d'origine et les pays d'accueil. Avec leurs pays membres, les organisations internationales ont une importante responsabilité à assumer dans ce domaine.

Faire face à l'impact des migrations – application de politiques favorisant le multiculturalisme

Un autre point que je tiens à signaler concerne l'application de politiques multiculturelles face à l'impact des migrations. Dans ce domaine, les problèmes sont nombreux et très complexes, et il faut mettre au point des politiques respectant les droits des migrants tout en favorisant leur intégration dans leur propre intérêt et également dans celui des pays d'accueil.

L'application efficace de ces politiques joue un rôle clé dans la gestion réussie de la cohésion sociale et de l'intégration dans le contexte de la « multiculturalisation » croissante des sociétés contemporaines.

Nombreux sont les problèmes auxquels il convient de s'attaquer. Je me contenterai d'en énumérer quelques-uns : problèmes de logement, de santé, de protection sociale, système judiciaire, statut juridique des immigrants notamment la citoyenneté, égalité des chances en matière d'éducation, accès à l'emploi, exercice de la citoyenneté, autonomie individuelle, etc.

Ces problèmes complexes appellent l'attention et impliquent des choix politiques très délicats. Ils exigent aussi que les pouvoirs publics donnent des explications convaincantes aux populations locales, dont les préoccupations doivent être prises en compte par les décideurs. Il arrive souvent que les populations locales éprouvent un sentiment d'insécurité et qu'elles aient tendance à imputer aux migrants les problèmes de chômage et d'insécurité et autres difficultés économiques.

Il est également évident qu'en ce qui concerne le rapport entre les migrations internationales et l'intégration sociale, les pays qui adoptent des approches et politiques participatives permettant de comprendre et de réguler les transformations résultant des mouvements de population sont mieux à même de créer des rapports positifs entre les populations autochtones et les migrants. S'il est bien maîtrisé, l'apport de migrants dans la société et l'économie du pays d'accueil donne des résultats positifs.

Comme la mondialisation semble déboucher de plus en plus sur des sociétés diverses et multiculturelles, nous observons toutes sortes de situations de type nouveau. Je pense à une certaine dissociation entre nationalité et citoyenneté. Souvent, les migrants qui obtiennent des droits de citoyenneté ne sont pas considérés – ou ne se considèrent pas – comme de « véritables » nationaux du pays. Un effort démocratique doit naturellement être consenti pour ne pas dissocier ces deux notions, mais dans certains cas, il peut être utile de mieux reconnaître l'identité des populations en cause et de moins mettre l'accent sur le sentiment en partie mythique d'unité nationale qui s'est développé dans les différents pays au fil des siècles. L'idée sur laquelle repose cette approche est liée à ce que le théoricien politique canadien Charles Taylor appelait la « politique de la reconnaissance ».* Selon ses propres paramètres, chaque société devrait accepter autant que possible les différentes identités des étrangers et des citoyens.

L'UNESCO recommande que l'on reconnaisse le multiculturalisme croissant et qu'on le traite au moyen de

* Taylor C., 1997, *Multiculturalism and "The Politics of Recognition"*, avec un commentaire d'Amy Gutmann et al., Princeton University Press (note du rédacteur)

politiques démocratiques plutôt que de risquer une marginalisation des migrants et les conflits et violences qui en résulteraient. En fait, ces dangers sont beaucoup plus grands pour l'unité d'un pays que ceux que lui ferait courir une politique reconnaissant la diversité culturelle.

L'expérience de l'UNESCO

Ce rapide tour d'horizon m'amène à vous informer de ce qu'a fait l'UNESCO dans ce domaine.

Au cours des huit dernières années, l'UNESCO a élaboré un programme intergouvernemental dans le domaine des sciences sociales, le Programme de *Gestion des transformations sociales* (MOST).*

Ce programme vise à promouvoir les recherches interdisciplinaires et comparatives susceptibles de contribuer à l'élaboration de politiques dans un certain nombre de domaines, comme les migrations internationales et la cohésion sociale. En concevant des mesures pour accroître le recours aux recherches en sciences sociales pour l'élaboration de la politique à suivre, nous nous fixons pour objectif de transformer les résultats de ces recherches en instruments qui faciliteront le processus d'élaboration des politiques.

L'un des principaux réseaux de recherche auxquels l'OIM a contribué est le réseau de recherche sur les migrations dans la région Asie/Pacifique (APMRN).** Il couvre 14 pays et a élaboré des lignes directrices en ce qui concerne les questions de migrations internationales et d'intégration dans cette région.

Je vais vous donner brièvement deux exemples de la façon dont ce réseau s'attaque à certains des problèmes que j'ai évoqués plus haut.

* Management of Social Transformations (note du rédacteur)

** Asia Pacific Migration Research Network (note du rédacteur)

- Des recherches comparatives effectuées à Hong Kong, en Australie et en Nouvelle Zélande par des universitaires de l'APMRN ont établi que de nombreuses personnes étaient revenues à Hong Kong après la réunification avec la République populaire de Chine. Beaucoup d'entre elles avaient obtenu les droits inhérents à la citoyenneté de leurs pays de destination avant leur retour.

De nombreux hommes de retour à Hong Kong ont laissé leurs enfants et d'autres membres de leur famille dans le pays de destination alors qu'ils retournaient chez eux pour y travailler. Il en est résulté ce que l'on a appelé les « familles d'astronaute » caractérisées par le fait que le chef de famille vit à Hong Kong tandis que certaines des personnes à sa charge continuent à vivre à l'étranger pour profiter de possibilités d'éducation et d'autres services subventionnés par l'Etat. Des recherches réalisées en Nouvelle-Zélande et en Australie laissent toutefois à penser que ce phénomène migratoire n'était pas aussi courant que certains responsables politiques de ces pays le prétendaient, et que ce n'était pas un processus visant à permettre aux migrants d'exploiter le système de protection sociale de leur pays d'accueil tout en évitant de payer des impôts.

Facilitée par l'UNESCO, cette fécondation mutuelle entre chercheurs et décideurs de Nouvelle-Zélande intéressés par ce phénomène familial a permis d'éviter que des attaques à caractère politique contre les migrants originaires de Hong Kong ne se traduisent par des changements de politique préjudiciables aux migrants chinois de Hong Kong désireux de résider en Nouvelle-Zélande.

- Mon second exemple concerne un projet de l'UNESCO portant sur les migrations internationales, l'intégration et la citoyenneté dans un échantillon de 16 villes d'Europe. Le Projet *Politiques multiculturelles et modes de citoyenneté dans des villes d'Europe* (MPMC)* part du principe que des migrations internationales accrues obligent les villes à rassembler les diverses communautés au sein d'une société raisonnablement cohérente et respectueuse de la diversité ethnique et culturelle.

* Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities (note du rédacteur)

Axée sur ce que l'on appelle les « circuits d'activation et de mobilisation » dans ces villes, qui sont des entités par le biais desquelles les communautés d'immigrants et de minorités ethniques font connaître leurs intérêts et leurs préoccupations aux décideurs municipaux, la recherche a établi que l'application du concept de citoyenneté permet une intégration efficace des migrants en les faisant participer à la prise des décisions publiques locales, et cela en tenant dûment compte de leurs droits humains.*

Appel à la coopération

Pour conclure, j'insisterai sur le fait qu'à l'UNESCO, nous jugeons absolument indispensable d'instituer une collaboration concrète entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques dans le contexte des migrations internationales. Pour être efficace, cette collaboration nécessite un dialogue constant et dynamique entre les universités, les centres de recherche et les organisations internationales comme l'UNESCO et l'OIM.

Il existe actuellement, d'excellentes opportunités pour faire connaître à un large public les contributions que les sciences sociales peuvent apporter au débat public de politique générale axé sur la recherche de solutions. Les sciences sociales devraient se préparer à relever le défi consistant à se faire reconnaître en utilisant des langages, des concepts et des méthodes de recherche que les décideurs politiques et la population puissent comprendre.

D'autre part, les décideurs devraient soutenir et utiliser plus systématiquement la recherche et les données fournies par les spécialistes des sciences sociales.

Mesdames et Messieurs, je conclurai en insistant sur le fait que pour s'attaquer efficacement à tous ces problèmes, il faut

* Les résultats de cette étude ont été publiés par l'UNESCO en 2001 : *Multicultural policies and modes of citizenship in Europe*, Royaume-Uni, Ashgate

que les organisations internationales, les institutions spécialisées des Nations Unies et l'OIM unissent leurs forces pour organiser des activités communes. A titre de mesure concrète, je propose de créer un programme de recherche interorganisations sur les différents aspects des migrations. En collaboration avec l'OIM et les autres protagonistes concernés, l'UNESCO est prête à entreprendre une étude de faisabilité sur les modalités d'organisation de programmes conjoints sur les problèmes qui seront au cœur des migrations internationales dans les années à venir.

Je tiens encore à féliciter l'OIM du travail remarquable qu'elle a accompli et lui souhaite la plus grande réussite pour les cinquante prochaines années.

Mme Rosaline Frith
Directrice générale Intégration
Ministère de la Citoyenneté
et de l'Immigration du Canada
Ottawa

Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs,

J'ai été invitée aujourd'hui à parler du rôle que joue l'intégration pour faire reculer la discrimination, le racisme et la xénophobie. Je commencerai par vous dire à quel point notre pays était raciste à l'origine, et combien il a évolué avec le temps.

L'immigration a toujours joué un rôle majeur dans l'histoire du Canada et on a toujours supposé que les immigrants deviendraient des citoyens. Mais l'immigration n'a pas toujours été ouverte à tous. Les politiques d'immigration antérieures à 1960 favorisaient les Britanniques et d'autres Européens. Lorsque la majorité se sentait menacée, on modifiait les lois pour limiter les possibilités d'accès au Canada. Par exemple, craignant que les Chinois ne s'adaptent pas au mode de vie anglo-saxon, on a limité leur immigration en 1902. En conséquence, les chefs d'entreprise ont fait venir des travailleurs japonais et indiens, ce

qui a provoqué les émeutes anti-immigrants de 1907, suivies d'une limitation encore plus stricte de l'immigration non blanche jusqu'à la Loi sur l'immigration de 1910.

Il y a toujours eu une contradiction entre les besoins de main-d'œuvre et la crainte de voir les immigrants saper le caractère britannique du Canada ou compromettre le statut du Français dans ce pays. Toutefois, on a assisté durant les années 60 et 70 à une modernisation de la politique du Canada en matière d'immigration. Au cours des quatre décennies qui ont suivi, l'immigration est devenue très différente de ce qu'elle était avant 1960. Environ les deux tiers des immigrants viennent de pays d'origine dits « non-traditionnels » de la région Asie/Pacifique, d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes.

L'immigration est aujourd'hui un phénomène essentiellement urbain, plus de 85 pour cent des migrants s'installent en effet dans des villes, contre seulement 57 pour cent des Canadiens de naissance. Plus des trois quarts de l'ensemble des immigrants au Canada se dirigent vers trois grandes villes. Bien que les résidents européens traditionnels de notre pays ne risquent pas de sitôt de cesser d'être majoritaires, on prévoit que les minorités « visibles » constitueront 20 pour cent de la population canadienne dès 2016.

L'intégration – une célébration de la diversité*

La mosaïque canadienne comprend maintenant la plupart des races, des religions et des cultures et l'on prévoit qu'elle continuera à se diversifier. Comment célèbre-t-on donc la diversité ? Comment promouvoir l'intégration sociale et vivre dans le respect et la paix ? Ce n'est pas chose facile et au Canada, nos politiques d'intégration ont pour but de nous aider à atteindre cet objectif. Le terme d'intégration reflète un double processus de compromis entre les nouveaux arrivants et les Canadiens. Il encourage les nouveaux venus à s'adapter à la société canadienne sans être tenus de renoncer à leur culture propre ni de se

* Sous-titres insérés par le rédacteur

conformer aux valeurs et aux pratiques du groupe dominant tant que leur fidélité à leur culture ne contrevient pas aux lois canadiennes.

En même temps, la société canadienne et ses institutions sont censées progresser de façon à refléter le nouveau Canada, un pays qui ne cesse lui-même d'évoluer. La politique d'intégration du Canada accueille délibérément tous les immigrants dans la famille canadienne et s'efforce de les faire participer pleinement à tous les aspects importants – économiques, politiques, sociaux et culturels – de la vie de notre pays. L'intégration au Canada est gérée en partenariat avec toutes les administrations, les associations non-gouvernementales et la population. C'est un processus continu qui commence par les informations fournies aux immigrants à l'étranger, se poursuit par des services d'orientation et d'adaptation au Canada et qui aboutit à l'acquisition de la citoyenneté après un laps de temps relativement court.

Les trois catégories d'immigrants – travailleurs qualifiés, membres de la famille et réfugiés – ont droit aux services d'installation. Les immigrants qualifiés s'intègrent plus rapidement et sont perçus comme contribuant immédiatement à l'édification de la nation. Les immigrants acceptés suivant le critère de la réunification familiale mettent plus longtemps à s'intégrer économiquement, mais ils forment un noyau qui favorise l'intégration sociale. Et les réfugiés sont admis parce qu'ils ont besoin d'être protégés – il est reconnu qu'ils peuvent nécessiter une assistance supplémentaire pour s'installer et s'intégrer. Tant que le public a le sentiment que le programme d'immigration est bien géré, le coût de l'intégration est bien accepté. Quelle que soit la catégorie d'immigrant, l'objectif final de la politique canadienne est l'octroi de la citoyenneté à part entière dans le cadre d'une politique officiellement bilingue et multiculturelle. Le Canada encourage les nouveaux venus à acquérir la citoyenneté canadienne comme acte symbolique officiel d'allégeance et d'adhésion, ce que font environ 85 pour cent des immigrants. L'acquisition officielle de la citoyenneté n'est pas considérée comme la fin du voyage car il est admis que

l'intégration peut demander une vie tout entière. En fait, des recherches montrent qu'une intégration totale nécessite parfois plusieurs générations.

Quelques recettes pour l'intégration, mais pas de règle générale

La ségrégation, les ghettos, la violence et même les traitements inéquitables sont autant de signes qui nous montrent que l'intégration ne s'opère peut-être pas. Le Canada ne connaît pas à proprement parler de ségrégation, de ghettos et de violence, mais comme je vais vous l'expliquer, nous observons des cas de traitement inéquitable.

Les immigrants au Canada sont libres de s'installer n'importe où sur le territoire national. Ceux de la première génération ont tendance à rester ensemble dans un premier temps, mais ils s'intègrent ultérieurement au sein de communautés plus larges. Ils sont fortement incités à respecter les lois canadiennes, et les violences raciales ne sont pas tolérées. Il existe des cadres permettant d'assurer un traitement équitable de la part de l'administration et des employeurs. Les fondements sont là mais nous ne sommes pas toujours parfaits. Des problèmes liés à l'accès au logement, aux soins de santé et à l'école, et des insuffisances au niveau d'autres infrastructures débouchent parfois sur des cas de discrimination et de racisme. Chaque fois que la capacité d'absorption est dépassée, la majorité a tendance à craindre les pressions de l'immigration. Des cas de xénophobie se produisent quand le public est mal informé. On peut éviter la peur de l'inconnu en faisant mieux connaître aux gens les autres cultures. Les programmes d'intégration canadiens tentent de favoriser la sensibilisation culturelle, la reconnaissance des antécédents étrangers, l'expérience antérieure de travail et d'apprentissage, et d'autres facteurs propres à une meilleure compréhension et à plus de respect.

L'un des critères que nous utilisons pour suivre le processus d'intégration économique est le comportement du marché du travail. Lorsque l'intégration économique s'opère, nous pouvons

nous attendre à des taux d'emploi équivalents à ceux des Canadiens de naissance et à des taux de rémunération correspondant aux niveaux d'expérience et de formation. Nous nous attendons également à ce que les nouveaux arrivants soient recrutés, conservent leur poste et soient promus dans les mêmes proportions que les Canadiens de naissance. Des recherches ont montré que malgré un niveau d'éducation moyen supérieur à celui de ces derniers, les immigrants récents mettent plus longtemps à rattraper le niveau de salaire de ceux qui ont reçu une éducation au Canada et de leurs homologues expérimentés au sein des cohortes antérieures d'immigrants. Les chercheurs ont également constaté un sous-emploi considérable et des inégalités salariales marquées frappant les nouveaux venus sur le marché du travail canadien. Nous savons donc que l'intégration ne s'opère pas aussi rapidement que nous le souhaiterions. Pourquoi ? Est-ce dû à des barrières systémiques ou structurelles ? A la discrimination ? Quelle qu'en soit la cause, il est largement reconnu que certains obstacles à l'intégration doivent être levés pour permettre aux immigrants de parvenir progressivement à s'intégrer pleinement.

Que faut-il faire pour que les qualifications scolaires et professionnelles étrangères soient systématiquement reconnues ? Des ressources supplémentaires doivent être consacrées au développement de la formation linguistique à caractère professionnel. Des programmes d'éducation du public peuvent également être nécessaires là où l'on soupçonne des cas de discrimination. Le gouvernement fédéral joue un rôle pour lever tous ces obstacles mais il doit aussi s'appuyer sur ses partenaires provinciaux et municipaux ainsi que sur des organisations non gouvernementales pour l'aider à concevoir et à mettre en œuvre des programmes efficaces.

La participation politique est également étudiée comme une conséquence profonde de l'intégration. Nous constatons ici que les taux de participation politique des immigrants sont généralement égaux ou légèrement inférieurs à ceux des Canadiens de naissance. En matière de politique fédérale, le pouvoir reste fortement concentré entre les mains de responsables politiques d'origine britannique ou française. Toutefois, environ 33 pour cent des responsables politiques élus au niveau fédéral

descendent au moins en partie d'un groupe minoritaire et beaucoup d'entre eux sont des immigrants.

Le sentiment d'appartenance à la communauté

Pour assurer la stabilité d'une société multiculturelle, il faut cultiver chez tous les citoyens le sentiment d'appartenance à la communauté. Ce sentiment ne peut reposer sur l'appartenance ethnique puisque la société canadienne se caractérise par une grande diversité. Il doit plutôt être de nature politique et être fondé sur un attachement commun à une communauté politique. Celui-ci implique que chacun soit attaché à la pérennité et au bien-être de cette communauté, s'en soucie suffisamment et ne nuise ni à ses intérêts ni à son intégrité. On doit encourager le sentiment d'appartenir à la communauté en accordant dans des conditions d'égalité la citoyenneté canadienne aux nouveaux venus, au même titre qu'aux Canadiens de naissance. En un sens, les immigrants doivent avoir le sentiment non seulement qu'ils appartiennent au Canada, mais aussi que le Canada leur appartient.

En tant que démocratie libérale, le Canada adhère à certaines valeurs fondamentales auxquelles tous ses citoyens sont censés adhérer. Des valeurs comme le respect mutuel, la légalité, l'égalité et le règlement pacifique des différends sont considérées comme des impératifs minimum non-négociables. Le Canada garantit de son côté des droits humains fondamentaux comme l'autonomie individuelle, la liberté d'association, la liberté de culte, etc. Il est clair que la société canadienne ne peut tolérer certains comportements. Elle ne peut tolérer par exemple l'exploitation et la maltraitance des femmes et des enfants. En plus de programmes d'installation ciblés, le Canada compte sur son système éducatif pour inculquer des valeurs citoyennes aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux Canadiens de naissance parce que si une citoyenneté pleine et entière est notre but, tous les Canadiens doivent être véritablement intégrés.

Les Ministères du Travail élaborent des programmes pour aider les Canadiens à s'attacher au marché du travail local ou

national tandis que les Ministères de la Citoyenneté et du Patrimoine lancent des campagnes d'éducation du public et soutiennent des initiatives qui encouragent les Canadiens à être fiers de leurs institutions et de leur culture et à les respecter. Nous nous efforçons d'encourager une attitude réceptive à l'égard de la diversité en enseignant la valeur dans nos écoles par des campagnes telles que « Tous Canadiens » et en lançant des campagnes pour promouvoir la diversité et lutter contre le racisme, etc. Le Canada reste une société unie où les taux de criminalité et de conflits interethniques sont bas.

Notre longue expérience de l'intégration des immigrants et notre histoire récente d'ouverture aux immigrants quelles que soient leur race ou leur origine ethnique sont un succès. Les Canadiens ne s'endorment pas sur leurs lauriers. Ils reconnaissent que la stabilité de leur société est assurée seulement par une vigilance de tous les instants et la conscience des lignes de fracture qui pourraient nous diviser. L'expérience multiculturelle du Canada reste un processus permanent.

COMMENTAIRE
SUR LE PANEL
D'EXPERTS

***M. Manolo Abella
Chef de la Division
des Migrations internationales
Organisation internationale
du Travail
Genève***

Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom de l'OIT, de vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre cinquantième anniversaire, et de vous souhaiter le plus grand succès pour les 50 prochaines années dans l'action que vous menez en faveur des millions de personnes qui, de par le monde, ont besoin d'être protégés lorsqu'ils franchissent des frontières.

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de commenter les très intéressants exposés que nous avons entendus cet après-midi.

Migrations et démographie*

Je pense que M. Chamie a très brillamment démythifié la théorie selon laquelle les démographes ne sont que des comptables dénués de personnalité. Appartenant moi-même à une de ces sciences dites austères, je tiens tout d'abord à vous dire que je suis très impressionné par l'analyse que fait M. Chamie des projections spectaculaires de l'évolution démographique mondiale. Beaucoup de spécialistes concluent comme lui que les migrations sont nécessaires du fait de la révolution démographique liée au déclin historique de la fécondité non seulement dans les régions développées du monde, mais aussi dans certains des pays en développement les plus pauvres.

Mes commentaires sur son exposé n'ont rien à voir avec le tableau d'ensemble qu'il nous a présenté, qui est effectivement très important, ni avec le défi qu'il représente du point de vue de l'autorité et de la vision qu'il nécessite.

Ils concernent plutôt l'obligation que nous avons de reconnaître les conséquences de cette situation et d'agir sans tarder sur les effets des évolutions démographiques évoquées. Les conclusions de M. Chamie ont en fait suscité le plus grand intérêt. Je ne me souviens d'aucun autre document publié ces dernières années par les Nations Unies qui ait suscité plus d'intérêt et de discussions que les conclusions du rapport de la Division de la Population des Nations Unies sur les migrations de remplacement.** Cela dit, je tiens à rappeler que certaines de ses conclusions reposent largement sur les hypothèses implicites qui sous-tendent son analyse, lesquelles hypothèses risquent d'être oubliées lorsque l'on parvient aux conclusions.

L'une d'elles est la justification d'un rapport inactifs/actifs. Que signifie un rapport de quatre actifs pour un inactif ? Ce concept évolue-t-il dans le temps et dans l'espace ? Je me souviens

* Sous-titres insérés par le rédacteur

** Division de la Population des Nations Unies, 2000, *Replacement Migration : Is it a solution to declining and ageing populations?*, ESA/P/WP.160 (note du rédacteur)

du nombre considérable de personnes occupées à produire les denrées alimentaires nécessaires pour nourrir la population d'un pays comme les Etats-Unis. Il y a quelques années, ils représentaient environ 30 pour cent des Américains. Aujourd'hui, 5 pour cent seulement et même moins suffisent à produire suffisamment, non seulement pour nourrir l'ensemble de la population des Etats-Unis, mais aussi celle de nombreuses régions du monde. Le concept de rapport inactifs/actifs évolue donc dans le temps et ce faisant, il peut modifier très sensiblement les conclusions auxquelles nous parvenons.

Joseph Chamie a signalé les incidences du maintien du taux de population active. Je pense à cet égard qu'il faut prendre en compte les gains de productivité spectaculaires réalisés et ceux auxquels on peut s'attendre. Alors que nous entrons dans le nouvel âge de l'économie du savoir, nous serons probablement témoins d'une progression phénoménale de la productivité de chaque travailleur. Ayant un tempérament optimiste comme M. Chamie, j'estime probable que beaucoup de ses conclusions visent à attirer l'attention sur la nécessité de passer à l'action plutôt que de formuler une conclusion définitive.

Migrations, commerce et mondialisation

Notre débat sur le commerce et la mondialisation est certainement très opportun et, à l'Organisation internationale du Travail, nous y réfléchissons depuis un certain nombre d'années.

Comme vous le savez tous, le rapport entre le commerce et les migrations repose sur l'hypothèse selon laquelle plus le monde parvient à libéraliser les échanges et à accroître le flux de marchandises entre les pays, plus il est probable que les revenus convergent et que les personnes qui se déplacent soient seulement celles qui sont explicitement ciblées. La plupart des personnes préfèrent rester chez elles. En effet, 2 pour cent seulement de la main-d'œuvre de l'Union européenne travaillent dans d'autres pays de l'Union. Toutefois, la convergence des revenus dans l'esprit de la mondialisation ne s'est malheureusement pas produite, du moins pas encore. Nous avons le sentiment qu'il y

aura un mauvais moment à passer avant que la situation ne s'améliore.

La mondialisation et la libéralisation des échanges n'ont pas eu un effet positif sur beaucoup de gens ni sur beaucoup de pays. Une récente étude de l'OIT montre que dans le monde entier, treize pays en développement seulement sont parvenus à intégrer avec succès le marché mondial des produits manufacturés. Ces treize pays assurent 88 pour cent de l'ensemble des exportations de produits manufacturés des pays en développement.

Le reste du monde en développement n'en est encore qu'aux systèmes traditionnels d'exportation de produits agricoles et de matières premières pour lesquels les marchés d'exportation sont en déclin depuis deux décennies. Nous observons de ce fait non pas une convergence, mais un accroissement des écarts de revenu entre les pays développés et les pays en développement. Rares sont les pays moins avancés qui ont réussi à rejoindre les rangs des pays développés. En fait, le problème ne consiste pas seulement à maîtriser la question de l'immigration, mais surtout à faire en sorte que les coins les plus reculés de la planète soient touchés par le processus de développement.

Je constate avec satisfaction que nous progressons dans le domaine de la libéralisation non seulement des flux de marchandises ou de capitaux, mais aussi, dans une certaine mesure, au niveau des flux de facteurs de production comme la main-d'œuvre. M. Mamdouh a insisté sur ce point lorsqu'il a parlé des négociations sur le commerce des services. Je pense en particulier au mouvement des personnes physiques. Il a fait observer que les politiques d'immigration ont jusqu'à maintenant fait obstacle au commerce des services. Je me demande si, en réalité, il faut attendre que cet obstacle soit totalement levé pour que l'on assiste à un début de libéralisation des mouvements des personnes. J'ai le sentiment que l'on peut s'attendre à voir disparaître de notre vivant ou en l'espace d'une génération l'opposition à la liberté d'accès des personnes physiques (soit dit en passant, j'ai du mal à imaginer une personne autre que physique). Je parierais que les mouvements de marchandises résultant des échanges commerciaux, appuyés par les progrès technologiques et l'amélioration des moyens de transport, ainsi

que par les transferts de capitaux, comme on l'a vu dans de nombreux pays dynamiques d'Asie et d'Amérique latine, contribueront à atténuer la pression migratoire.

L'intégration des migrants

J'ai trouvé très intéressants l'exposé de M. Kazancigil sur l'intégration et la discrimination. Là encore, il s'agit d'un domaine d'intervention très important pour l'Organisation internationale du Travail.

Nous avons également pris connaissance avec admiration du travail et des progrès accomplis par le Canada, et des succès obtenus par ce pays. Je souhaite que son modèle multiculturel serve d'exemple à chacun, mais l'on ne peut s'empêcher de se demander dans quelle mesure le Canada constitue un cas particulier. C'est un cas à part parce qu'on observe dans ce pays une forte volonté politique d'intégration, une forte idéologie politique et en fait, une idéologie qui se traduit en un programme de très grande envergure concernant l'éducation, le logement, les marchés du travail, la santé et les langues, dans le but de lutter contre le racisme et de faire en sorte que les gens soient utilement mis au travail et qu'ils en retirent une satisfaction.

Nous sommes impressionnés par le travail accompli dans un certain nombre de pays qui se sont attaqués à la question du racisme en prenant des mesures ciblées et en engageant des ressources pour améliorer le sort des communautés marginalisées. Je me demande si le Canada est un cas particulier car je ne peux pas ignorer qu'ailleurs, les migrants franchissant des frontières aujourd'hui, dans leur grande majorité, doivent s'attendre en tout état de cause à un statut de citoyen de deuxième zone en entrant sans autorisation dans des pays, et qu'ils sont acceptés précisément à cause de ce statut.

Comme l'a dit Mme Frith, l'intégration est un voyage qui ne peut souvent être accompli en une génération. Je pense que c'est un voyage très bien organisé dans le cas du Canada. C'est aussi un voyage très périlleux car il met toujours en jeu la conciliation

des intérêts de différents groupes au sein de la société. Nous nous employons à trouver des solutions aux conflits d'intérêts entre ceux qui sont affectés par l'immigration et ceux qui en bénéficient. Dans bien des cas, ces conflits se traduisent par une baisse des salaires des travailleurs sur le marché intérieur et également par une augmentation des profits pour les détenteurs de capital. Nous réfléchissons à certains de ces problèmes pour trouver le moyen d'aider ceux que l'immigration a mis en difficulté en faisant porter le poids de cette aide sur ceux qui profitent de l'immigration.

Enfin, M. le Président, je tiens à rappeler simplement que l'on a mis l'accent sur des approches et sur des programmes spécifiques pour s'attaquer aux préjugés et à la discrimination. Dans la matinée, on nous a parlé de la Conférence de Durban et, une fois encore, du travail qu'il reste à accomplir dans tous les pays, développés ou en développement, pour régler les nombreuses situations conflictuelles liées aux migrations. Nous devons le faire de façon rationnelle avec des structures, une législation et des moyens appropriés. C'est à cet égard que des exemples de réussite comme celui du Canada et de nombreux autres pays constituent des modèles très utiles, et à l'OIT, nous espérons, en collaboration avec nos amis de l'UNESCO et de l'OIM, être capables de porter à votre attention certains des meilleurs modèles et des meilleures pratiques qui existent.

Je vous remercie.

EXPOSE
DU RAPPORTEUR SPECIAL
DES NATIONS UNIES
SUR LES DROITS
DE L'HOMME
DES MIGRANTS

***Mme Gabriela Rodrigues Pizarro
Rapporteuse spéciale
des Nations Unies sur les droits
de l'homme des migrants
Haut Commissariat aux droits
de l'homme
Genève***

Mesdames et Messieurs,

En ce cinquantième anniversaire, j'aimerais avant tout féliciter l'Organisation internationale pour les migrations pour le travail qu'elle réalise en faveur des migrants, hommes, femmes et enfants, du monde entier. L'OIM a déployé des efforts considérables afin que soient réunies des conditions de migrations ordonnées et humaines qui bénéficient aux migrants comme aux sociétés dans leur ensemble. Je souhaiterais aussi remercier l'OIM pour l'excellent accueil réservé dès sa création au mandat de Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants.

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies m'a confié ce mandat après l'adoption de la résolution 1999/44. Ma mission consiste à examiner les moyens à mettre en œuvre pour surmonter les obstacles à la protection effective et complète des droits de l'homme de tous les migrants.

A travers les résolutions qui portent création de ce mandat et le développent (1999/44, 2000/48 y 2001/52), il m'a été recommandé de tenir compte des négociations bilatérales et régionales existantes visant, notamment, à régler la question du retour et de la réinsertion des migrants sans papiers ou en situation irrégulière. J'ai également été chargée d'établir des critères et d'élaborer des stratégies et des recommandations pour la promotion et l'application de politiques axées sur la protection des droits de l'homme des migrants.

En vue d'atteindre ces objectifs, il m'incombe également de demander et de recevoir des informations de toutes les sources pertinentes (les Etats, la société civile, les organisations sociales et internationales ainsi que les migrants eux-mêmes) au sujet des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des migrants et de formuler, sur la base de ces informations, des recommandations appropriées pour prévenir ces violations et y porter remède, partout où elles peuvent se produire. Il m'a aussi été demandé d'adopter une approche sexospécifique dans la demande et l'analyse d'informations, et de m'intéresser en priorité à la situation des mineurs non accompagnés.

Ma tâche n'a pas été facile. Chaque jour depuis que j'ai pris mes fonctions m'ont été rapportés les cas de migrants victimes des réseaux de la criminalité transnationale organisée, de la traite et du trafic d'êtres humains, d'agressions à caractère xénophobe perpétrées par des groupes extrémistes, de détentions arbitraires, de mauvais traitements et de l'exploitation de la main-d'œuvre, pour ne citer que quelques exemples. Si nous prétendons lutter contre ces violations des droits de l'homme, nous ne pouvons pas ignorer cette réalité. Il nous faut donc renforcer les mesures de prévention de l'émigration illégale dans les pays d'origine et promouvoir la régularisation de l'immigration dans les pays demandeurs.

La situation depuis le 11 septembre

Dans mon message public à propos des attentats perpétrés contre les Etats-Unis le 11 septembre, j'ai lancé un appel pour que soit évité l'amalgame entre terrorisme et migration, qui a pour effet de renforcer les stéréotypes négatifs concernant les migrants. Nous avons le devoir de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, tout en nous assurant de ne pas, ce faisant, mettre en danger le système de droits qui caractérise les sociétés démocratiques et que le terrorisme cherche précisément à détruire. Nous ne devons pas considérer les migrants comme un groupe de personnes dont les droits peuvent être réduits, du simple fait qu'ils ne sont pas des nationaux. Il appartient aux Etats d'améliorer leurs systèmes de sécurité et de renseignement de façon à protéger tous ceux qui vivent sur leur territoire, y compris les immigrés. L'alternative à une immigration irrégulière qui peut fragiliser la sécurité d'un Etat et qui de fait affaiblit les droits des migrants réside dans des flux migratoires ordonnés, en particulier lorsqu'il existe dans le pays concerné une réelle demande d'immigration. La régularisation de la situation des immigrés et la création d'un cadre de gestion des flux migratoires garantissant le respect des droits de l'homme des migrants et permettant de prévenir la traite et le trafic d'êtres humains constituent quelques-uns de nos principaux défis pour le XXI^e siècle.

Comme l'a clairement expliqué Robert Paiva,* Représentant permanent de l'OIM auprès des Nations Unies, à l'Assemblée générale, les migrants subissent de façon disproportionnée l'impact des terribles attentats du 11 septembre et les réactions qu'ils suscitent. Je souhaiterais donner clairement mon point de vue sur cette question et demander aux Etats d'assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis des migrants. Nous ne pouvons pas permettre l'enracinement de politiques instaurant

* Troisième Comité des Nations Unies, point 119(b), Protection des migrants, 13 novembre 2001 : <http://www.iom.int/en/archive/Paiva_UN_MigrantsRights_131101.shtml> (note du rédacteur)

une discrimination à l'égard des migrants sur la base de leur origine nationale, et nous devons veiller étroitement au respect des engagements internationaux pris par les Etats en matière de droits de l'homme, et notamment concernant les droits intangibles de la personne humaine. Rappelons-nous que le droit à ne pas faire l'objet d'une discrimination fondée sur la race, le sexe, la couleur de peau, la langue, les croyances religieuses ou l'origine sociale, est un droit inaliénable, y compris dans les régimes d'exception et les états d'urgence.

Traite et trafic d'êtres humains

La lutte contre le trafic de migrants, le franchissement illégal des frontières et la traite des êtres humains est un autre grand défi qui se pose à nous en ce XXI^e siècle. Cette année, dans le cadre de mon mandat de rapporteuse spéciale, j'ai recensé la mort de plusieurs centaines de migrants victimes de ces trafics : ils sont abandonnés en haute mer, meurent asphyxiés ou noyés, ou parfois même sont assassinés par les trafiquants pendant le transfert par bateau. Il existe une responsabilité conjointe des Etats en ce qui concerne la prévention du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains et la lutte contre ces fléaux. La traite et le trafic d'êtres humains constituent aujourd'hui l'une des formes les plus abjectes et méprisables de violations des droits de l'homme. Les pays d'émigration ont le devoir de prévenir le recours de leurs nationaux aux réseaux de la migration irrégulière. Ils doivent faire en sorte que ces réseaux ne puissent pas continuer d'agir en toute impunité. Les pays de transit et de destination de la migration irrégulière doivent combattre énergiquement la « criminalisation » des victimes de ces réseaux et s'assurer que ce sont les trafiquants et non leurs victimes qui sont poursuivis pour ces crimes.

S'agissant de la prévention du trafic de migrants, nous ne pouvons pas continuer de nous soustraire à la nécessité d'ouvrir un débat de fond sur la gestion ordonnée des flux migratoires là où existe une réelle demande d'immigration. Il faut aussi mettre en place un cadre général de gestion et de prévention de la migration irrégulière, en commençant par les pays d'émigration.

Contrairement à ce que l'on pense, les violations des droits humains des migrants ne se produisent pas seulement dans les pays de destination. On les constate déjà dans les pays d'origine, où la corruption, le non-respect des droits fondamentaux et la discrimination créent des conditions qui ne permettent pas l'enracinement des nationaux dans leur propre pays. L'aide économique au développement ne peut pas, à elle seule, résoudre le problème. Il est indispensable que les pays d'origine s'engagent à promouvoir l'intégration et l'enracinement de leurs nationaux, sur les plans politique, social et culturel. Il faut aussi combattre l'impunité dont jouissent les trafiquants en sanctionnant efficacement leurs actes.

Le rôle de conseil que l'OIM peut jouer en la matière auprès des pays d'origine est crucial. Les programmes de prévention du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains doivent envisager la mise en possession des nationaux de documents appropriés, la délivrance de passeports sécurisés, et l'information de la population sur les voies légales de la migration et sur les risques liés à la migration irrégulière. Il faut abolir le mythe selon lequel le trafic constitue une façon « normale » d'émigrer.

Droits de l'homme et gestion des migrations

J'aimerais insister sur la nécessité d'assurer une protection efficace des droits de l'homme des migrants dans toutes les étapes et toutes les procédures de la gestion des migrations, tant dans les pays de destination que dans les pays de transit et d'origine. La garantie du respect de ces droits doit faire partie intégrante de tout processus migratoire, y compris l'expulsion et le retour des sans-papiers.

La protection des droits de l'homme des migrants ne doit pas se faire de manière isolée, mais elle doit au contraire être directement liée à la gestion des flux migratoires. Elle ne remet pas en cause la souveraineté des Etats en ce qui concerne le contrôle de leurs frontières et l'entrée sur leur territoire. Mon mandat couvre tous les aspects de la migration, y compris des thèmes comme l'expulsion des sans-papiers, la situation des

enfants non accompagnés et les femmes migrantes. La migration doit se dérouler dans des conditions de dignité pour les migrants, reflétant le respect par les Etats de leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Dans le cadre du mandat de rapporteur spécial a été définie une position claire concernant le lien entre l'asile et la migration. L'accent a été mis sur la nécessité de promouvoir le bon usage et le respect de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, qui régissent la protection des réfugiés, et de promouvoir également le cadre juridique international existant qui garantit aux migrants un large éventail de droits. Le cadre juridique élaboré dans le cadre de mon mandat à travers les rapports présentés explique de façon détaillée de quelle manière s'applique à la situation des migrants un grand nombre d'instruments juridiques internationaux.

Conférence mondiale contre le racisme

La Conférence mondiale contre le racisme a débouché sur une série d'accords entre Etats qui devront être mis en pratique dans les programmes d'action de chaque pays ainsi qu'à l'échelon international. Au sujet des migrants, les participants à la Conférence ont souscrit à plus de 40 paragraphes qui serviront de base pour le développement, aux échelons national, régional et international, d'une gestion des flux migratoires garantissant le respect des droits de l'homme. Durban a été l'occasion de réaffirmer la souveraineté dont jouissent les Etats de formuler et d'appliquer leur propre législation et leurs propres politiques en matière de migration, en s'assurant que celles-ci sont en conformité avec les instruments internationaux et les principes généraux applicables en ce qui concerne les droits de l'homme.

La Conférence de Durban a recommandé aux Etats de prendre des mesures destinées à promouvoir un accès équitable des migrants aux services de santé, d'éducation et autres services de base, en coopération avec les institutions des Nations Unies, les organisations régionales et les organismes financiers

internationaux. L'accent a également été mis sur la nécessité de s'assurer que les migrants sont traités par les services de police et les autorités migratoires de façon digne et sans discrimination, en organisant à cet effet des cours de formation spécialisés à l'intention des administrateurs, des officiers de police et des agents des services de l'immigration. Il a par ailleurs été question de la situation des femmes migrantes victimes de la violence familiale, auxquelles il faut donner les moyens de se libérer de la relation d'abus qu'elles subissent sans que leur statut de migrant en soit affecté.

En outre, un appel a été lancé aux Etats afin qu'au moment de définir leurs législations et leurs politiques en matière de protection du travail, ils accordent une attention particulière au grave manque de protection des droits des travailleurs migrants, à l'exploitation et aux mauvais traitements auxquels sont exposées les victimes du trafic et de la traite des êtres humains ainsi qu'à la situation des employées domestiques, notamment.

Appel en faveur du respect des droits de l'homme des migrants

Le XXI^e siècle s'annonce, en matière de migration, porteur de grands défis. J'ai essayé d'en souligner certains et d'ouvrir un espace de dialogue sur cette thématique, sous l'angle qui m'intéresse dans le cadre de mon mandat, c'est-à-dire celui des droits de l'homme. Je souhaiterais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de m'exprimer pour appeler les Etats à ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles, ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles.

La migration est un phénomène positif. Elle doit être valorisée pour la diversité culturelle qu'elle apporte et la richesse des échanges qu'elle engendre. Au delà de l'apport économique qu'elle représente, la migration est un phénomène humain qui doit être envisagé du point de vue du migrant lui-même et de sa

famille, et de ce que signifie pour chacun le fait d'émigrer. Il est essentiel que les pays d'origine accompagnent leurs nationaux dans leurs mouvements, qu'ils facilitent leur intégration, qu'ils créent des moyens de valoriser au mieux leur contribution et rendent possible l'émigration dans des conditions de dignité. Il est crucial, comme cela a déjà été souligné, que les pays d'origine luttent contre l'émigration irrégulière de leurs nationaux, afin d'éviter que ceux-ci soient exposés aux graves violations des droits fondamentaux qui vont de pair avec le trafic de migrants, le franchissement illégal de frontières, la traite d'êtres humains, la clandestinité et les nouvelles formes d'esclavage.

Le mandat de l'OIM, qui donne priorité à la migration ordonnée et dans des conditions humaines, est étroitement lié à la protection des migrants et de leurs droits et définit ce que sera le véritable défi du XXI^e siècle : la régularisation et la création d'un cadre de gestion migratoire garantissant le respect des droits de l'homme des migrants.

Merci de votre attention.

CONCLUSION

Phénomène socio-économique majeur de notre époque, la migration occupe les agendas politiques d'un nombre croissant de gouvernements. Elle occupe également une place de choix dans le débat public et focalise l'attention des médias internationaux. Aucun pays, aucune société n'est à l'abri de la mobilité car elle ne connaît ni frontières ni obstacles et va en s'accélégrant, portée notamment par la mondialisation.

A l'instar d'autres flux, financiers, commerciaux, d'idées ou d'information, l'augmentation des flux de personnes à travers les frontières constitue un des indicateurs les plus fiables de l'intensité de la mondialisation. D'autres facteurs d'attraction et de rejet concourent à façonner les migrations – le développement économique et ses disparités, les tendances démographiques, les conflits armés, les abus des droits de l'homme, l'existence de réseaux migratoires, l'accès à l'information ou encore la facilité des déplacements actuels.

Si pendant longtemps, les flux migratoires se sont inscrits dans des relations relativement simples entre des pôles étroitement liés – à un pays de départ correspondait un pays d'accueil en raison de liens anciens, surtout de nature culturelle, affective ou encore historique – ces réseaux particuliers se défont rapidement aujourd'hui pour céder la place à un élargissement sans précédent

du champs migratoire. La complexité et l'ampleur croissante des flux, de même que la rapidité de leur évolution, rendent la tâche ardue pour les gouvernants et les sociétés qui doivent en maîtriser les effets.

La bonne gestion des flux migratoires exige une coopération effective et efficace entre Etats d'origine, de transit et d'accueil. Depuis quelques années, ces Etats témoignent d'une prise de conscience marquée quant à l'utilité avérée de l'OIM pour favoriser cette coopération. L'Organisation les aide à mieux profiter des nombreuses opportunités que peut offrir la mobilité, mais aussi à endiguer les conséquences et les manifestations négatives de celle-ci, notamment dans le domaine de la migration irrégulière.

Forte de cinq décennies d'expérience opérationnelle et diplomatique, ainsi que d'un nombre de pays membres et observateurs toujours plus large et représentant toutes les régions du monde, le Conseil de l'OIM constitue un cadre idéal pour inviter les Etats concernés par la migration à la coopération et à l'échange d'expériences.

Lors de la quatre-vingt-deuxième session de son Conseil, l'Organisation a reçu un mandat clair et encourageant de la part de ses Etats Membres pour encadrer et animer le dialogue politique sur la base duquel cette coopération doit être fondée. La résolution no. 1055 (LXXXII), du 29 novembre 2001, renforce en effet le rôle du Conseil en tant que forum pour un dialogue sur les politiques migratoires. C'est ainsi la première fois qu'une organisation intergouvernementale globale est chargée par ses Etats Membres d'assurer la pérennité d'un débat international autour de la migration.

Par ailleurs, le renforcement du rôle du Conseil en matière de dialogue politique est ancré dans la Constitution de l'OIM qui, dans son article 1, § (e) stipule que l'une des fonctions de l'Organisation est « d'offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, y compris des études

sur de telles questions en vue de développer des solutions pratiques ».

Le dialogue riche et fécond du Conseil du cinquantième anniversaire a permis d'identifier un certain nombre de domaines de la gestion des migrations, porteurs d'un fort consensus entre les Etats Membres.

Les interventions faites par les ministres représentant certains Etats Membres et les experts internationaux reflètent cinq décennies de gestion migratoire. Elles font état de recommandations visant à résoudre certains problèmes actuels de la migration et suggèrent une série d'options programmatiques et diplomatiques à l'adresse de l'OIM et de ses Etats Membres. Les résultats des délibérations du Conseil représentent ainsi diverses opportunités de coopération entre les différentes parties prenantes de la gestion des migrations :

- Il existe un large consensus autour de l'utilité d'une **coopération constructive au sujet des politiques migratoires entre Etats d'origine, de transit et d'accueil de migrants**. Cette coopération pourrait prendre appui sur le concept du partenariat entre acteurs égaux et concilier les exigences démographiques de certains pays développés et les dysfonctionnements de leurs marchés de travail complexes, avec les impératifs du développement des pays moins développés.
- **L'institutionnalisation d'un dialogue international en matière de migration** peut aboutir, à terme, à l'établissement de lignes directrices et de « meilleures pratiques » pour assister les Etats dans la formulation des politiques migratoires. Cette démarche devrait s'inscrire dans le souci du respect de la souveraineté nationale et des normes internationales quant à la gestion de la migration. L'objectif de ces efforts devrait être la mise en place de conditions nécessaires à une bonne gouvernance en matière de politique migratoire.
- Afin d'optimiser la gestion de la migration, les agences onusiennes et d'autres organisations intergouver-

nementales s'accordent pour souligner leur intérêt à **coopérer plus étroitement pour concevoir et réaliser les programmes et projets opérationnels dans le domaine de la migration** et son impact social et économique, à travers de nouveaux projets de partenariat.

- Il y a consensus sur le fait que **la mondialisation peut avoir des conséquences positives sur la migration internationale**. Elle devrait cependant s'accompagner de mesures permettant de combattre de manière efficace le phénomène de la migration irrégulière. Ceux-ci supposent une prise de conscience des risques inhérents à une migration qui ne s'effectue pas en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine. Il incomberait alors à la communauté internationale de concilier l'apport positif de la migration avec les mesures visant à endiguer l'expression négative de celle-ci, et notamment la migration irrégulière et la traite de femmes et d'enfants.
- **L'existence d'opportunités de migration de travail temporaires ou permanentes est un gage de migration ordonnée**. Ces programmes encouragent et encadrent la mobilité. Ils permettent une meilleure régularisation des marchés de l'emploi et répondent aux demandes et besoins des pays pourvoyeurs et receveurs de migrants. Pour éviter les effets pervers potentiels d'une migration de personnes hautement qualifiées, il serait utile que les pays d'accueil se concertent avec les pays d'origine afin d'insérer les flux dans le cadre d'un partenariat profitable à tous les pays touchés par la migration.
- Il existe une reconnaissance générale du fait que la migration profite à la société seulement à travers l'intégration réussie des immigrants en situation régulière. Ainsi, **l'intégration des migrants dans les pays d'accueil et la création d'une atmosphère de paix sociale**, reconnaissant la contribution des migrants à la diversité de la société d'accueil, devraient être soutenues par des mesures favorisant les dynamiques d'intégration. Ceci supposerait, entre autres, la préparation adéquate des immigrants à leur nouvel environnement et la sensibilisation

de la société d'accueil afin d'enrayer des phénomènes tels que la xénophobie ou le racisme.

- **La contribution de la diaspora, et en particulier des travailleurs migrants, aux efforts de développement du pays d'origine** est cruciale. La gestion des transferts de fonds des travailleurs migrants devrait être encouragée par les pays d'origine et les pays d'accueil. Dans de nombreux cas, cette contribution aux efforts de développement des pays d'origine est porteuse de conséquences économiques, financières et sociales positives sur une large part de la population restée au pays ainsi que sur les économies des pays d'origine.
- Les négociations concernant l'Accord général sur le commerce des services soulignent **le lien qui existe entre le commerce et les politiques migratoires**. Au travers des programmes et de la plateforme de dialogue offerts par l'OIM, les décideurs compétents en matière migratoire pourraient explorer le potentiel inhérent au processus migratoire ordonné et temporaire de personnes dans la perspective de répondre aux besoins de l'économie mondiale en termes de main d'oeuvre.

En coopération avec la communauté internationale, l'OIM est prête à relever les nouveaux défis et à saisir les nouvelles opportunités de la migration internationale dans les années à venir en conciliant les priorités des pays concernés tout en œuvrant au respect de la dignité humaine et des droits de l'homme des migrants.

Comme par le passé, et en parfait accord avec son rôle de leader reconnu dans la gestion migratoire, l'Organisation continuera à mettre à la disposition de tous ses Etats Membres et des millions de migrants de par le monde, un large éventail de programmes et de projets susceptibles de satisfaire à la demande croissante de réponses politiques et opérationnelles en matière de migration.

Il est indéniable qu'un phénomène aussi complexe et vecteur d'opportunités que la migration internationale requiert une

tribune politique constructive, dynamique et permanente et permettant les échanges entre toutes les parties intéressées. L'Organisation s'engage à entretenir cet échange et à en tirer les conclusions politiques et opérationnelles qui s'imposent pour aider à mieux gérer la migration.

Ainsi, la quatre-vingt-deuxième session du Conseil a-t-elle amorcé un dialogue international sur la gestion de la migration que l'OIM et ses Etats Membres entendent poursuivre pour le plus grand bénéfice de tous.

ANNEXES

RESOLUTION
NO. 1055 (LXXXII)

(adoptée par le Conseil à sa 439^e séance, le 29 novembre 2001)

**ROLE DU CONSEIL EN TANT QUE FORUM DE
DIALOGUE SUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES**

Le Conseil,

Reconnaissant le besoin d'œuvrer à une meilleure compréhension de la dynamique migratoire et des questions de politique migratoire dans le monde,

Reconnaissant en outre l'importance du dialogue international sur la migration pour renforcer cette compréhension et faciliter la recherche de solutions concertées,

Considérant que l'une des fonctions de l'Organisation est « d'offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, y compris des études sur de telles questions en vue de développer des solutions pratiques »,

Considérant en outre que l'une des fonctions du Conseil est d'arrêter la politique de l'Organisation,

Réaffirmant l'importance fondamentale du rôle du Conseil tel que défini dans la Constitution,

Se réjouissant des débats riches et féconds sur les questions de politique migratoire lors de la session du Conseil marquant le cinquantième anniversaire de l'OIM,

Décide de renforcer le rôle du Conseil en tant que forum de dialogue sur les politiques migratoires, en accord avec la Constitution de l'Organisation.

***ETATS MEMBRES
ET
OBSERVATEURS DE L'OIM***

(en novembre 2001)

Etats Membres de l'OIM

Afrique du Sud	Gambie	Portugal
Albanie	Géorgie	République de Corée
Algérie	Grèce	Rép. démocratique du Congo
Allemagne	Guatemala	République dominicaine
Angola	Guinée	République tchèque
Argentine	Guinée-Bissau	République-Unie de Tanzanie
Arménie	Haïti	Roumanie
Australie	Honduras	Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
Autriche	Hongrie	Sénégal
Azerbaïdjan	Iran, Rép. islamique d'	Sierra Leone
Bangladesh	Israël	Slovaquie
Belgique	Italie	Slovénie
Belize	Japon	Soudan
Bénin	Jordanie	Sri Lanka
Bolivie	Kenya	Suède
Bulgarie	Kirghizistan	Suisse
Burkina Faso	Lettonie	Tadjikistan
Canada	Libéria	Thaïlande
Cap-Vert	Lituanie	Tunisie
Chili	Luxembourg	Ukraine
Chypre	Madagascar	Uruguay
Colombie	Mali	Venezuela
Congo	Maroc	Yémen, Rép. du
Costa Rica	Nicaragua	Yougoslavie
Côte d'Ivoire	Norvège	Zambie
Croatie	Ouganda	
Danemark	Pakistan	
Egypte	Panama	
El Salvador	Paraguay	
Equateur	Pays-Bas	
Etats-Unis d'Amérique	Pérou	
Finlande	Philippines	
France	Pologne	

Etats observateurs de l'OIM

Afghanistan	Turkménistan
Bélarus	Turquie
Bhoutan	Viet Nam
Bosnie-Herzégovine	Zimbabwe
Brésil	Ordre Souverain Militaire de Malte
Cambodge	
Chine	
Cuba	
Espagne	
Estonie	
Ethiopie	
Ex-République yougoslave de Macédoine	
Fédération de Russie	
Ghana	
Inde	
Indonésie	
Irlande	
Jamaïque	
Kazakhstan	
Malte	
Mexique	
Mozambique	
Namibie	
Népal (Royaume du)	
Nouvelle-Zélande	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	
République de Moldova	
Rwanda	
Saint-Marin	
Saint-Siège	
Sao Tomé-et-Principe	
Somalie	

Organisations ayant statut d'observateur

Nations Unies, y compris :

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme des Nations Unies pour le développement

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Fonds des Nations Unies pour la population

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation mondiale de la santé

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Organisation maritime internationale

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil de l'Europe

Organisation de coopération et de développement économiques

Union européenne

Banque interaméricaine de développement

Institut italo-latinoaméricain

Organisations ayant statut d'observateur (suite)

Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM)
Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)
Organisation de l'Unité africaine (OUA)
Organisation internationale de la Francophonie
Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC)
Comité international de la Croix-Rouge
Confédération internationale des syndicats libres
Confédération mondiale du travail
Organisation internationale des employeurs
Conseil international des agences bénévoles
CARE International
Caritas Internationalis
Catholic Relief Services
Commission internationale catholique pour les migrations
Conseil de l'Australie pour les réfugiés
Conseil international de l'action sociale
Conseil norvégien pour les réfugiés
Conseil oecuménique des Eglises Solidar
Episcopal Migration Ministries
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Fédération luthérienne mondiale
Federation of Ethnic Communities' Councils of Australia, Inc.
Fondation Niwano pour la paix
Fondation Paulino Torras Domènech
Fondation Sasakawa pour la paix
Food for the Hungry International
HIAS, Inc.
International Islamic Relief Organisation
International Rescue Committee
Japan International Friendship and Welfare Foundation
Partage avec les enfants du tiers monde
Service social international

Tolstoy Foundation, Inc.
United Ukrainian American Relief Committee
Comité international de surveillance des droits de migrants
Assistance pédagogique internationale (API)
Union du Magreb Arabe (UMA)
Australian Catholic Migrant and Refugee Office (ACMRO)

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

1951 2001
50



IOM • OIM

GERER LES MIGRATIONS
DANS L'INTERET DE TOUS